



**Relais Chantiers**

— L'humain au cœur du dispositif —

# Évaluation du dispositif «clauses d'insertion» dans les marchés publics

**Relais Chantiers**

**Novembre 2014**

**compas**



Au service du sens

15 ter, bd Jean Moulin 44100 Nantes Cedex 4 - 02.51.80.69.80  
41, bd Clemenceau - 67000 Strasbourg - 03.90.41.09.18  
13, rue Alphonse Daudet 75014 Paris Cedex - 01.45.86.18.52

[www.lecompas.fr](http://www.lecompas.fr)  
[www.e-compas.fr](http://www.e-compas.fr)  
[contact@compas-tis.com](mailto:contact@compas-tis.com)

# Sommaire

Préambule.....	4
- A. Les finalités et le cadre de l'évaluation .....	4
- B. La démarche méthodologique .....	4
Partie I. Le contexte local du marché du travail.....	5
- A. L'emploi salarié.....	5
- B. La demande d'emploi.....	6
- C. Le taux de chômage.....	6
- D. Les allocataires du Revenu de Solidarité Active .....	7
- E. L'offre d'emploi.....	7
Partie II. Le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics sur le territoire.....	8
- A. Opérations, marchés avec clauses et volume horaire d'insertion .....	8
- 1. Le nombre d'opérations concernés entre 2011 et 2013 .....	8
- 2. Le volume horaire d'insertion .....	10
- B. Les secteurs d'activité concernés pour les marchés ANRU .....	17
- C. Les entreprises classiques adjudicataires des marchés .....	18
- 1. Les caractéristiques des entreprises.....	18
- 2. Les nouvelles entreprises.....	19
- D. Les SIAE dans les marchés .....	20
- 1. En tant que structure adjudicataire .....	20
- 2. En tant que structure utilisatrice .....	20
- E. Le volume horaire moyen selon la nature des marchés .....	21
Partie III. La mise en place de parcours d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi.....	22
- A. Le nombre de bénéficiaires .....	22
- B. Les caractéristiques des publics ayant bénéficié d'une clause d'insertion .....	23
- 1. Le lieu de résidence.....	23
- 2. Le sexe des bénéficiaires.....	24
- 3. L'âge des bénéficiaires .....	25
- 4. Le statut dans le dispositif.....	27
- 5. Le niveau de diplôme.....	28
- C. Les caractéristiques des emplois.....	29
- 1. Les mises à l'emploi.....	29
- 2. Les types de contrats.....	31
- 3. La durée des contrats.....	32

- D. La clause d'insertion dans les parcours des bénéficiaires.....	35
- 1. Un schéma type de parcours dans le dispositif clause d'insertion .....	35
- 2. La durée écoulée entre le premier et le dernier contrat pour les bénéficiaires présents en 2013 .....	36
- 3. Les heures réalisées cumulées .....	37
- 4. La durée moyenne des contrats.....	38
- 5. Les entreprises dans lesquelles sont intervenus les bénéficiaires en 2013 .....	38
- 6. Focus sur les bénéficiaires avec comme premier contrat une mission d'intérim .....	39
- 7. La perception des bénéficiaires des effets sur leur parcours d'insertion professionnelle .....	39
<b>Partie IV. Le devenir des bénéficiaires en sortie de clauses.....</b>	<b>40</b>
- A. La situation des publics de 6 à 12 mois après le passage dans le dispositif.....	40
- B. Les facteurs « plus » des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête .....	41
- 1. Au regard de l'âge .....	41
- 2. Au regard du sexe.....	41
- 3. Au regard du niveau de qualification .....	42
- 4. Au regard du type de marché .....	42
- 5. Au regard du nombre de mises à l'emploi.....	43
- 6. Au regard du volume horaire réalisé .....	43
- 7. Au regard d'une embauche directe dans le cadre de la clause.....	44
<b>Partie V. Positionnement et effets de la mise en oeuvre du dispositif pour les acteurs.....</b>	<b>45</b>
- A. Les maîtres d'ouvrage .....	45
- 1. Le recours à la clause .....	45
- 2. La proportion de marchés.....	46
- 3. Les types de marchés .....	46
- 4. L'organisation interne .....	47
- 5. Les ressources mobilisées.....	47
- 6. Approche qualitative.....	49
- B. Les entreprises.....	51
- 1. Le préalable à l'activité.....	51
- 2. La mise en oeuvre des clauses et l'organisation de l'activité .....	51
- 3. L'offre de services du Relais Chantiers.....	54
- 4. L'appréciation globale du dispositif .....	55
- 5. Approche qualitative.....	58
- C. Les prescripteurs.....	59
<b>Partie VI. Conclusions et recommandations.....</b>	<b>61</b>
<b>Annexe.....</b>	<b>64</b>

## *A. Les finalités et le cadre de l'évaluation*

Le présent document est le rapport d'évaluation de l'étude sur la mise en oeuvre des clauses d'insertion par le Relais Chantiers.

L'objectif général de la mission est de compléter et d'approfondir l'estimation des effets de l'application des clauses d'insertion, en particulier :

- Mesurer le niveau d'application, l'impact et la place des clauses d'insertion dans le territoire,
- Mesurer les effets sur les publics, notamment sur les parcours,
- Identifier les effets de la mise en oeuvre du dispositif pour les entreprises,
- Etudier le positionnement des maîtres d'ouvrage.

La démarche d'évaluation mise en oeuvre par le Relais Chantiers a pour finalités d'orienter la conduite du projet et de l'action et de se fixer des axes de progrès.

Le périmètre de l'étude couvre les clauses d'insertion article 14 ou 14+53 du Code des marchés publics (hors travaux engagés sur la Ligne à Grande Vitesse Est Européenne).

## *B. La démarche méthodologique*

La mission d'évaluation s'est déroulée en plusieurs phases :

### **Phase 1 : appropriation et lancement de la démarche d'étude**

Les objectifs de cette première phase étaient les suivants :

- s'approprier le contexte et la commande et préparer la démarche d'étude
- valider la «feuille de route» de la démarche (objectifs, méthode, outils d'évaluation, calendrier, etc...)

### **Phase 2 : recueil des données et renseignement des indicateurs, analyse des matériaux**

Pour mener à bien l'évaluation, plusieurs approches ont été mobilisées :

- l'approche quantitative a consisté à exploiter dans un premier temps les données issues des outils de suivi du Relais Chantiers (logiciel ABC Clauses principalement).

En parallèle, 3 enquêtes par questionnaire ont été réalisées auprès de bénéficiaires du dispositif, d'entreprises et de maîtres d'ouvrage

- l'approche qualitative menée en parallèle s'est fondée sur des investigations de terrain. Elle a permis de compléter l'état des lieux quantitatif par une analyse plus fine permettant de répondre aux questions évaluatives.

Plusieurs acteurs ont été mobilisés selon différents modes d'investigation (cf liste des personnes rencontrées en annexe)

### **Phase 3 : Evaluation, mise en perspective des résultats et formulation des recommandations**

Sur la base d'un premier rapport d'étude, des recommandations opérationnelles ont été proposées par le comité technique

*Le descriptif de la méthode sera complété à l'issue de la réunion du 4 novembre, après validation des modalités de restitution et de mise en débat (auprès de quels acteurs ? sous quelles formes ?)*

## Partie I. Le contexte local du marché du travail

### A. L'emploi salarié

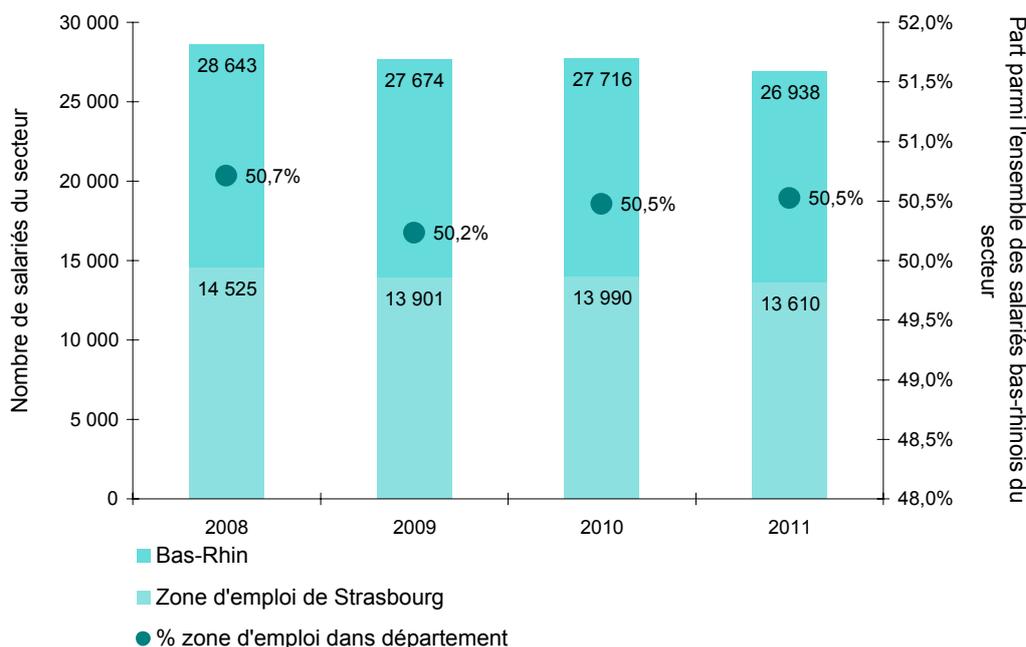
La zone d'emploi de Strasbourg est composée de 103 communes. Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Pour plus d'informations : [http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonaes/zones\\_emploi.htm](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonaes/zones_emploi.htm)

Zone d'emploi de Strasbourg	2008	2009	2010	2011	Evolution 2008-2011
Agriculture, sylviculture, pêche	735	888	713	752	+ 2,3%
Industrie	31 075	29 688	29 308	28 565	- 8,1%
Construction	14 525	13 901	13 990	13 610	- 6,3%
Commerce, transports et services divers	131 261	130 168	132 038	132 377	+ 0,9%
Admin. pub., enseign. santé et act. soc.	82 332	86 962	84 090	84 336	+ 2,4%
<b>Total salariés</b>	<b>259 928</b>	<b>261 607</b>	<b>260 139</b>	<b>259 640</b>	<b>- 0,1%</b>

Source : CLAP

En 2011, 259 640 salariés sont recensés dans la zone d'emploi de Strasbourg. Globalement, entre 2008 et 2011, le nombre de salariés est resté stable. Pour autant, on observe une hausse dans le secteur «administration publique, enseignement, santé et action sociale» : + 2,4%, soit 2 004 salariés de plus. A l'inverse, le secteur de la construction, dont les entreprises accueillent de nombreux bénéficiaires en exécution des clauses d'insertion, connaît une diminution du nombre de salariés de 6,3%, soit 915 salariés de moins.

Evolution du nombre de salariés du secteur Construction de 2008 à 2011



Concernant le secteur construction, les salariés de la zone d'emploi représentent 50,5% de l'ensemble des salariés bas-rhinois. Depuis 2008, cette part a peu évolué : 50,7% en 2008, 50,2% en 2009 et 50,5% en 2010.

## B. La demande d'emploi

Avec 49 270 demandeurs d'emploi (cat. A,B ou C) en septembre 2014, le nombre de demandeurs d'emploi se maintient à un haut niveau dans la zone d'emploi de Strasbourg.

Demandeurs d'emploi catégories A, B ou C	sept-13	sept-14	Variation annuelle
Total	46 440	49 270	+ 6,1%
Hommes	24 730	26 500	+ 7,2%
Femmes	21 710	22 770	+ 4,9%
Moins de 25 ans	7 350	7 350	+ 0,0%
25-49 ans	30 290	32 130	+ 6,1%
50 ans et plus	8 800	9 790	+ 11,3%

Source : STMT, Pôle emploi-Dares

Le nombre de demandeurs d'emploi de la zone d'emploi a augmenté de 6,1% entre septembre 2013 et septembre 2014, soit 2 830 demandeurs d'emploi supplémentaires. Cette augmentation est nettement plus importante pour les personnes de 50 ans et plus (+ 11,3%, soit 990 demandeurs d'emploi de plus) alors que pour les jeunes de moins de 25 ans on observe une stabilisation.

Depuis juin 2008, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C de la zone d'emploi de Strasbourg ne cesse d'augmenter : + 73%, soit 20 830 demandeurs d'emploi supplémentaires.

Evolution du nombre de DEFM de cat. A, B ou C de janvier 1996 à septembre 2014 - Zone d'emploi de Strasbourg -



## C. Le taux de chômage

Le taux de chômage augmente également sur la zone d'emploi : au 2ème trimestre 2014 il est de 10,0% contre 9,5% au 2ème trimestre 2010. Par ailleurs, ce taux de chômage est légèrement supérieur à la moyenne métropolitaine.

Taux de chômage	2ème trim. 2010	2ème trim. 2011	2ème trim. 2012	2ème trim. 2013	2ème trim. 2014
Zone d'emploi de Strasbourg	9,5%	9,0%	9,6%	10,2%	10,0%
France métropolitaine	8,9%	8,6%	9,3%	9,9%	9,7%

Source : Insee, moyenne trimestrielle (données csv)

## D. Les allocataires du Revenu de Solidarité Active

Le RSA Socle comprend les allocataires du RSA Socle (majoré et non majoré) et les allocataires du RSA Socle et Activité (majoré et non majoré).

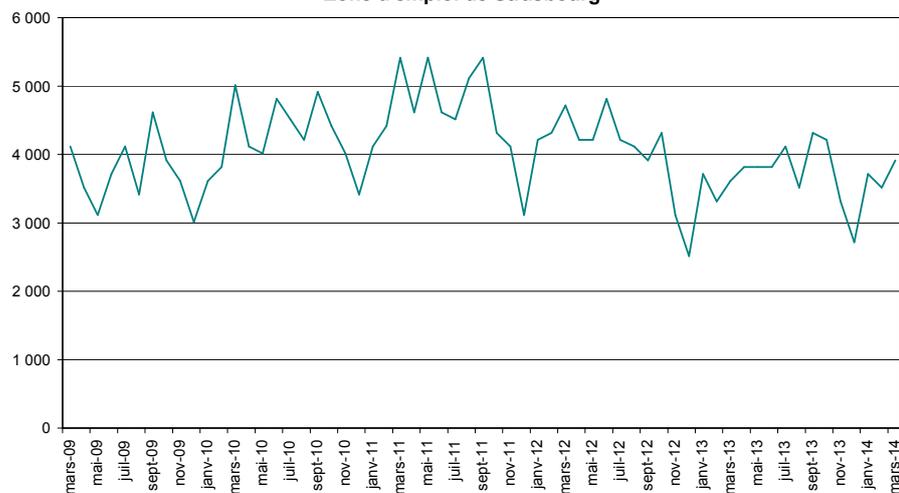
Allocataires du RSA Socle	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2009-2013
Zone d'emploi de Strasbourg	15 725	16 767	17 225	18 701	19 953	+ 26,9%

Source : CNAF

La zone d'emploi de Strasbourg compte 19 953 allocataires du RSA Socle fin 2013. Depuis 2009, le nombre d'allocataires a augmenté de 27% (soit 4 228 allocataires supplémentaires). Sur la dernière année d'observation (2012-2013), la hausse a été de 6,7% (+ 1 252 allocataires).

## E. L'offre d'emploi

Evolution du nombre d'offres d'emploi collectées de mars 2009 à mars 2014  
- Zone d'emploi de Strasbourg -



En septembre 2014, 4 200 offres d'emploi ont été collectées dans le Bas-Rhin. Depuis septembre 2009, le nombre d'offres d'emploi collectée a diminué de 8,7% (soit 400 offres de moins). De même, sur la dernière année d'observation (septembre 2013-septembre 2014), le nombre d'offres d'emploi collectées a diminué de 2,3%, soit 100 offres de moins.

## Partie II. Le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics sur le territoire

### A. Opérations, marchés avec clauses et volume horaire d'insertion

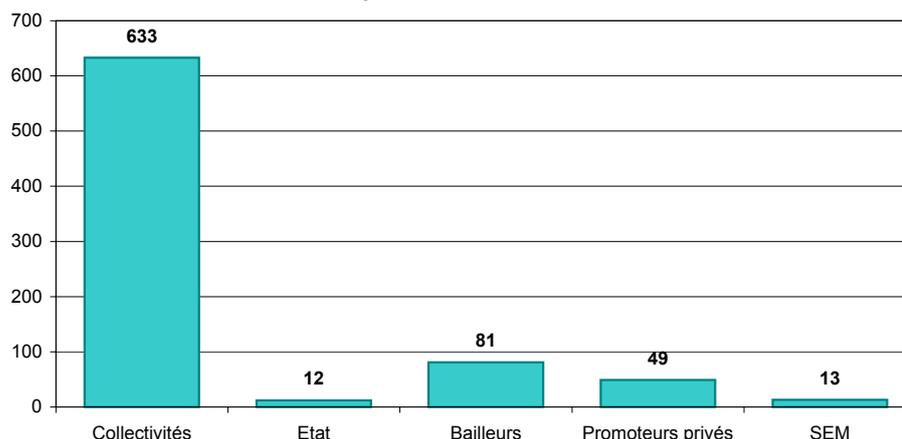
#### 1. Le nombre d'opérations concernées entre 2011 et 2013

Une opération relève de l'appel d'offres en totalité

Un marché relève des lots inclus dans chaque opération (ex : une opération de construction de 10 logements comporte plusieurs marchés ou lots (gros oeuvre, électricité,...))

Maître d'ouvrage	2011		2012		2013		2011-2013	
	Nombre d'opérations	%						
Collectivités et Etat	215	75%	259	79%	325	79%	645	82%
<i>dont CUS</i>	124	43%	137	42%	147	36%	347	44%
<i>dont Ville de Strasbourg</i>	74	26%	97	29%	135	33%	235	30%
Bailleurs	47	16%	40	12%	44	11%	81	10%
<i>dont CUS Habitat</i>	26	9%	19	6%	18	4%	39	5%
Promoteurs privés	19	7%	25	8%	37	9%	49	6%
SEM	7	2%	5	2%	7	2%	13	2%
<b>Total</b>	<b>288</b>	<b>100%</b>	<b>329</b>	<b>100%</b>	<b>413</b>	<b>100%</b>	<b>788</b>	<b>100%</b>

Répartition du nombre d'opérations selon le maître d'ouvrage sur la période 2011-2013



Sur la période d'observation du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013, 788 opérations de marchés publics ont intégré des clauses d'insertion au titre de l'article 14 ou 53.

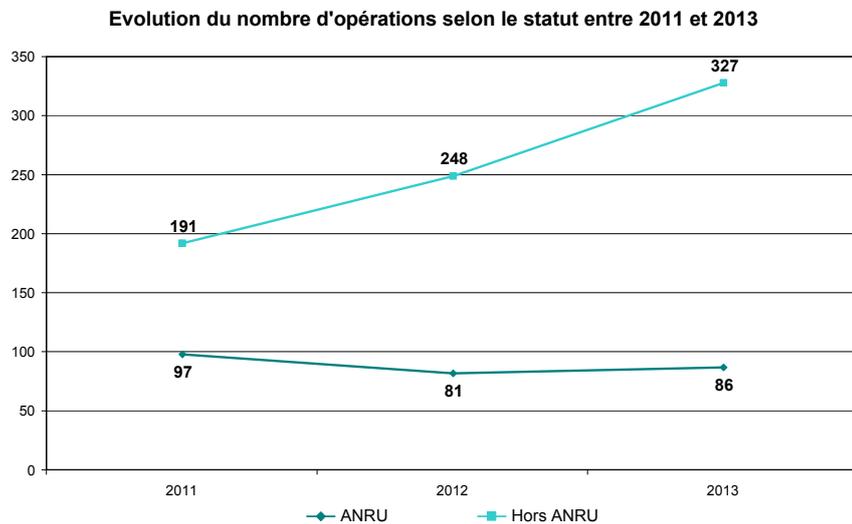
645 opérations concernent des collectivités ou l'État (82% du total), dont 44% pour la CUS (347 opérations) et 30% pour la Ville de Strasbourg (235 opérations). Concernant les bailleurs, ils regroupent 10% des opérations, dont 5% pour CUS Habitat (39 opérations). Enfin, 49 opérations sont détenues par des promoteurs privés (6%) et 13 par des Sociétés d'Économie Mixte (SEM).

Entre 2011 et 2013, le nombre d'opérations intégrant des clauses d'insertion art.14 ou 53 est passé de 288 à 413 opérations, témoignant de la montée en charge du dispositif

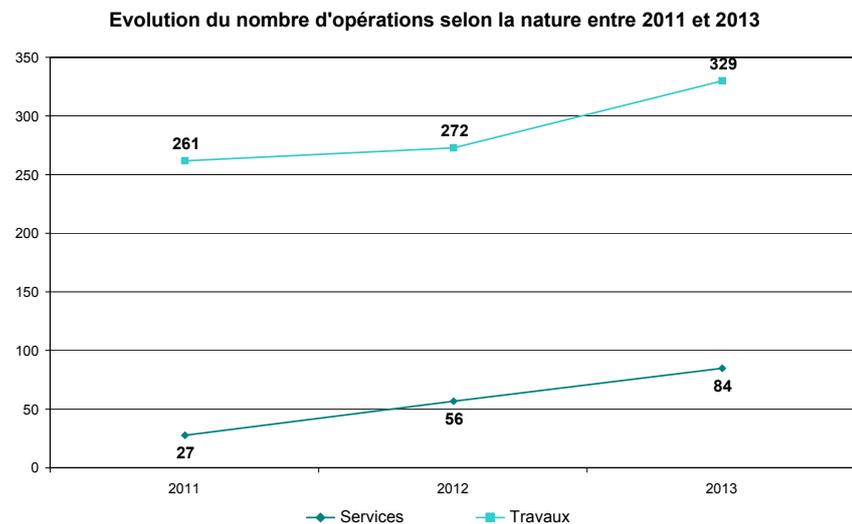
En 2011, 75% des opérations de marchés publics intégrant des clauses d'insertion relèvent de collectivités ou de l'État (215 opérations). En 2013, cette part est de 79% (pour un nombre total d'opérations de 325). Dans le détail, le poids des opérations détenues par la CUS diminue (43% en 2011 contre 36% en 2013) alors que pour la Ville de Strasbourg il augmente (26% en 2011 contre 33% en 2013).

Concernant les bailleurs, ils regroupent moins d'opérations : 16% en 2011 (47 opérations) contre 11% en 2013 (44 opérations). Pour CUS Habitat ces parts sont respectivement de 9% et 4%.

## - A. Opérations, marchés avec clauses et volume horaire d'insertion -



Dans le détail, le nombre d'opérations non conventionnées avec l'ANRU a fortement augmenté entre 2011 et 2013 (de 191 opérations en 2011 à 327 opérations en 2013). A contrario, le nombre de marchés conventionnés avec l'ANRU a eu tendance à diminuer sur la même période, en lien avec l'achèvement progressif du programme (de 97 marchés en 2011 à 86 marchés en 2013).



Le nombre d'opérations «Services» a été multiplié par quatre entre 2011 et 2013 (de 27 opérations en 2011 à 84 opérations en 2013). Concernant les opérations «Travaux» l'augmentation a été beaucoup plus faible (de 261 marchés en 2011 à 329 marchés en 2013).

	2011	2012	2013	2011-2013
Nombre de marchés	733	975	1 130	2 537

Entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2013, 2 537 marchés ont intégré des clauses d'insertion article 14 ou 53.

Entre 2011 et 2013, le nombre de marchés est passé de 733 à 1 130, soit une augmentation de 54% en deux ans.

## 2. Le volume horaire d'insertion

Le volume horaire moyen par marché est égal à la somme des heures réalisées divisée par le nombre total de marchés.

La conversion du volume horaire d'insertion en Equivalent Temps Plein (ETP) a été fait en utilisant la durée théorique annuelle de travail à temps plein (1 500 heures).

Maître d'ouvrage	2011-2013				
	Nombre de marchés	Volume horaire réalisé	Estimation en ETP*	% sur le vol. hor. total	Vol. hor. moyen des marchés
Collectivités et Etat	1 595	915 415	610	58%	574
<i>dont CUS</i>	626	390 033	260	25%	623
<i>dont Ville de Strasbourg</i>	720	389 934	260	25%	542
Bailleurs	438	439 519	293	28%	1 003
<i>dont CUS Habitat</i>	203	353 621	236	23%	1 742
Promoteurs privés	395	146 155	97	9%	370
SEM	109	66 203	44	4%	607
<b>Total</b>	<b>2 537</b>	<b>1 567 292</b>	<b>1 045</b>	<b>100%</b>	<b>618</b>

\* calculé sur la base théorique d'une durée annuelle à temps plein de 1500 heures

Aide à la lecture : les bailleurs ont généré en 3 ans près de 440 000 heures d'insertion, soit l'équivalent de 293 ETP sur une année.

**Du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013, 1 567 292 heures d'insertion ont été réalisées par l'ensemble des maîtres d'ouvrage, soit l'équivalent de 1 045 ETP.**

A titre de comparaison, une étude d'impact des clauses sociales au niveau de l'Etat a évalué, dans un processus interministériel, le potentiel de clauses sociales d'insertion à trois ans, uniquement pour l'Etat au niveau national. Il s'établit entre 1710 et 2510 ETP

« *Les clauses sociales dans la commande publique : un impact social réel* », 07/12/2012

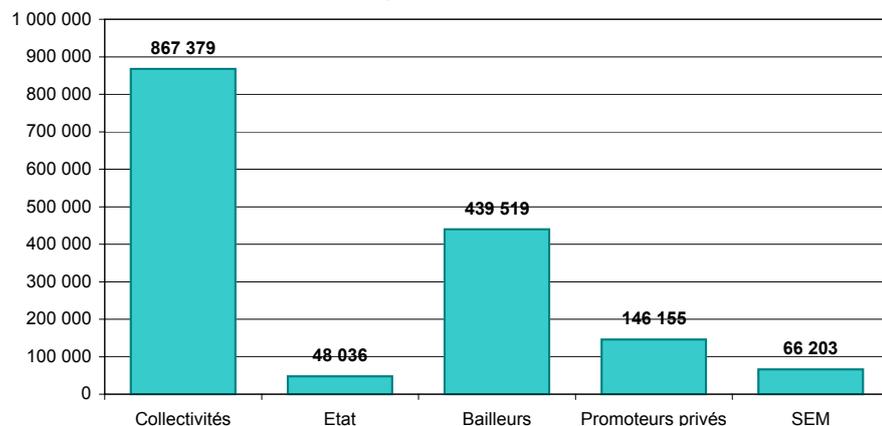
[http://www.aapasso.fr/upload/documents/DEV\\_DUR/guides\\_et\\_doc/cloauses-sociales-ds-cp.pdf](http://www.aapasso.fr/upload/documents/DEV_DUR/guides_et_doc/cloauses-sociales-ds-cp.pdf)

Sur la période, les trois principaux maîtres d'ouvrage sont :

- la CUS : 390 033 heures, soit un quart du volume horaire total pour 626 marchés,
- la Ville de Strasbourg : 389 934 heures, soit un quart du volume horaire total pour 720 marchés,
- CUS Habitat : 353 621 heures, soit un 23% du volume horaire total pour 203 marchés,

Les promoteurs privés cumulent 146 155 heures sur l'ensemble de la période d'observation (9% du volume horaire total) et les SEM 66 203 heures (4%).

**Répartition du volume horaire d'insertion selon le maître d'ouvrage sur la période 2011-2013**



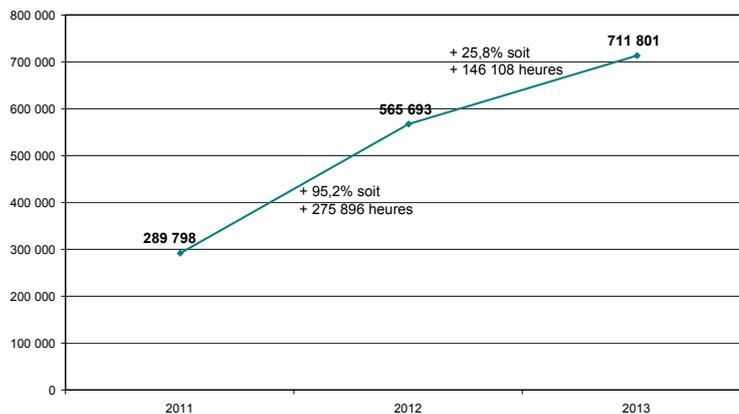
## - A. Opérations, marchés avec clauses et volume horaire d'insertion -

Maître d'ouvrage	2011-2013		
	Volume horaire prévu	Volume horaire réalisé	Heures réalisées en plus
Collectivités et Etat	648 096	915 415	+ 267 319
<i>dont CUS</i>	<i>281 895</i>	<i>390 033</i>	<i>+ 108 138</i>
<i>dont Ville de Strasbourg</i>	<i>288 617</i>	<i>389 934</i>	<i>+ 101 317</i>
Bailleurs	306 695	439 519	+ 132 824
<i>dont CUS Habitat</i>	<i>231 677</i>	<i>353 621</i>	<i>+ 121 944</i>
Promoteurs privés	123 540	146 155	+ 22 615
SEM	55 392	66 203	+ 10 811
<b>Total</b>	<b>1 133 723</b>	<b>1 567 292</b>	<b>+ 433 569</b>

Du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013, 1 567 292 heures d'insertion ont été réalisées par l'ensemble des maîtres d'ouvrage pour un volume horaire prévu de 1 133 723 heures. Ainsi, **sur la période, 433 569 heures de plus que celles prévues dans les marchés ont été réalisées, soit 38% du volume horaire prévu initialement.**

CUS Habitat est le maître d'ouvrage qui présente la plus forte proportion d'heures réalisées supplémentaires : + 121 944 heures, soit 53% du volume horaire prévu initialement. A l'inverse, chez les promoteurs privés cette part est seulement de 18%.

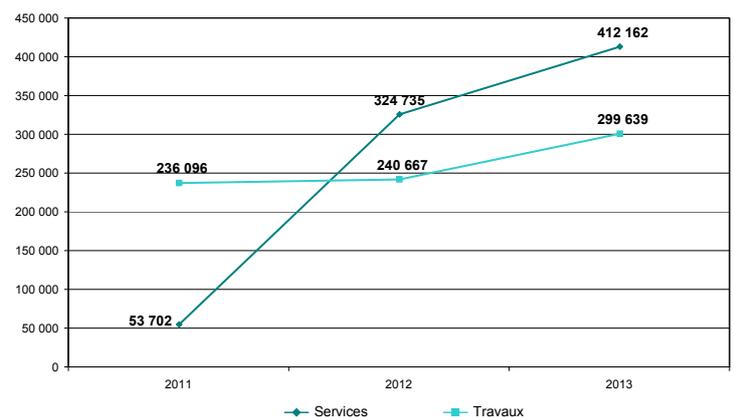
Evolution du volume horaire d'insertion entre 2011 et 2013



Entre 2011 et 2013, le volume horaire d'insertion généré par les clauses a fortement augmenté : il est passé de 289 798 heures en 2011 à 711 801 heures en 2013. La hausse a été beaucoup plus marquée entre 2011 et 2012 (+ 95%, soit + 275 896 heures).

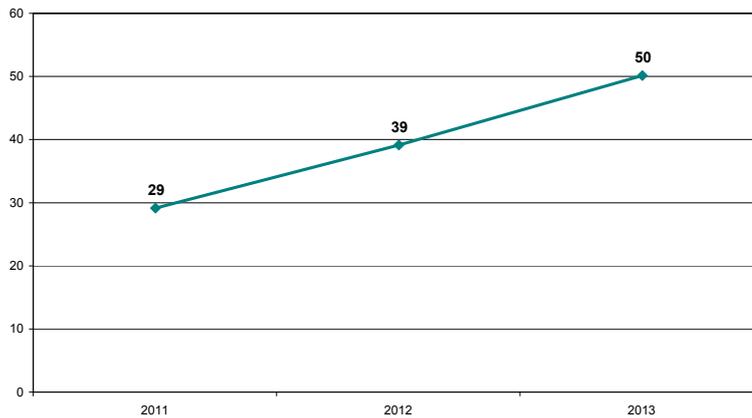
Dans le détail, la hausse du volume horaire total s'explique par la forte augmentation pour les opérations «Services». Il est passé de 53 702 heures en 2011 à 412 162 heures en 2013 (entre 2011 et 2012 le volume horaire d'insertion a été multiplié par cinq).

Evolution du volume horaire d'insertion selon la nature entre 2011 et 2013



## - A. Opérations, marchés avec clauses et volume horaire d'insertion -

Evolution du nombre de maîtres d'ouvrage entre 2011 et 2013



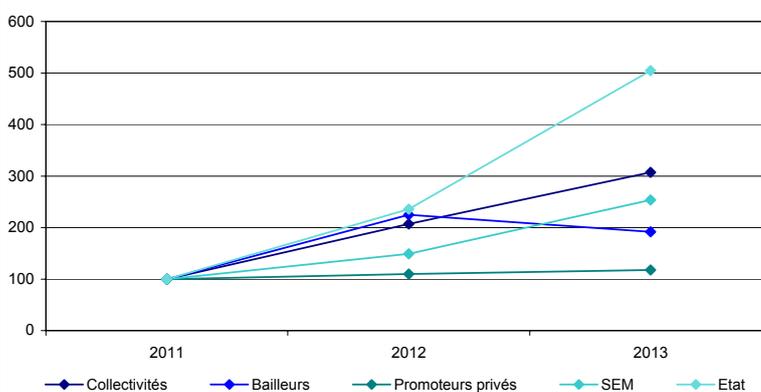
Le nombre de maîtres d'ouvrage ne cesse d'augmenter depuis 2011. En 2011, on compte 29 maîtres d'ouvrage, puis 39 en 2012 et enfin 50 en 2013. Sur l'ensemble de la période, leur nombre a donc augmenté de 72% (+ 21 maîtres d'ouvrage).

Maître d'ouvrage	2011		2012		2013	
	Nombre de marchés	Volume horaire réalisé	Nombre de marchés	Volume horaire réalisé	Nombre de marchés	Volume horaire réalisé
Collectivités et Etat	433	146 900	610	305 728	731	462 787
<i>dont CUS</i>	206	59 385	221	130 927	257	199 721
<i>dont Ville de Strasbourg</i>	194	73 051	264	129 740	353	187 143
Baillleurs	149	85 078	177	191 385	170	163 057
<i>dont CUS Habitat</i>	71	50 557	81	164 992	77	138 072
Promoteurs privés	120	44 654	147	48 945	175	52 556
SEM	31	13 166	41	19 636	54	33 401
<b>Total</b>	<b>733</b>	<b>289 798</b>	<b>975</b>	<b>565 693</b>	<b>1 130</b>	<b>711 801</b>

L'évolution de la part du volume horaire d'insertion des différents maîtres d'ouvrage est hétérogène entre 2011 et 2013 :

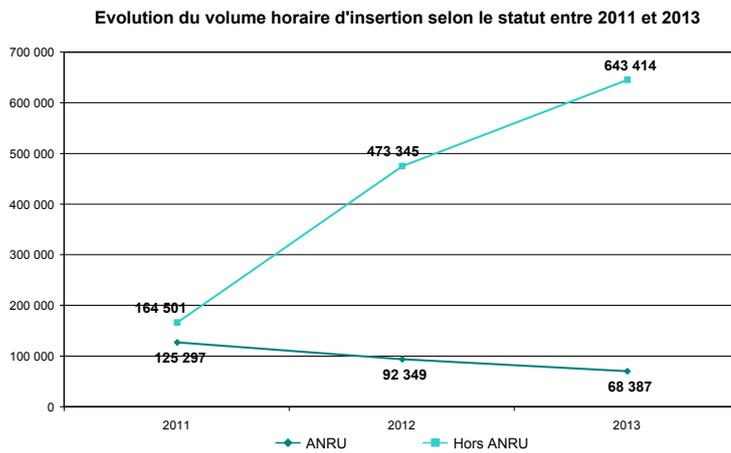
- la Ville de Strasbourg présente une relative stabilité : 25% en 2011 et 26% en 2013,
- la CUS présente une forte hausse : 20% en 2011 contre 28% en 2013,
- CUS Habitat présente une forte hausse entre 2011 et 2012 (de 17% à 29%) suivie par une forte baisse entre 2012 et 2013 (de 29% à 19%),
- l'État monte en charge : 2% en 2011 et 4% en 2013 (soit respectivement 5 717 heures et 28 851 heures),
- la CTS qui n'était pas positionnée sur des marchés publics intégrant des clauses en 2011 a un volume horaire d'insertion de 25 270 heures en 2013 (soit 4% du volume horaire total réalisé durant cette année).

Evolution du volume horaire d'insertion de maîtres d'ouvrage entre 2011 et 2013 (base 100 en 2011)



Plus dans le détail, l'augmentation du volume horaire d'insertion en valeur relative entre 2011 et 2013 a été particulièrement marquée pour les services de l'Etat.

## - A. Opérations, marchés avec clauses et volume horaire d'insertion -



Le volume d'heures d'insertion est lié au nombre d'opérations passées (ANRU ou hors ANRU).

**Ainsi, le nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre de travaux non conventionnés avec l'ANRU a été multiplié par trois entre 2011 et 2013, en passant de 164 501 heures à 643 414 heures, avec une très forte augmentation en 2012.**

A contrario, le volume horaire d'insertion générée dans le cadre de marchés publics conventionnés ANRU a diminué sur la même période, passant de 125 297 heures en 2011 à 68 387 heures en 2013 (- 45%).

## - A. Opérations, marchés avec clauses et volume horaire d'insertion -

Maître d'ouvrage	2011-2013				
	Nb de marchés	Volume horaire réalisé	Estimation en ETP*	% sur le vol. hor. total	Vol. hor. moyen des marchés
CUS	626	390 033	260	25%	623
VILLE DE STRASBOURG	720	389 934	260	25%	542
CUS HABITAT	203	353 621	236	23%	1 742
ETAT	26	48 036	32	3%	1 848
BOUYGUES IMMOBILIER	35	36 352	24	2%	1 039
SERS	69	36 000	24	2%	522
PIERRES & TERRITOIRES	137	31 884	21	2%	233
CTS	40	30 203	20	2%	755
HABITATION MODERNE	37	24 829	17	2%	671
VILLE D'ILLKIRCH	99	22 364	15	1%	226
PORT AUTONOME STRASBOURG	17	17 036	11	1%	1 002
SIBAR	61	14 167	9	1%	232
HABITAT DE L'ILL	62	14 148	9	1%	228
DOMIAL	5	11 478	8	1%	2 296
EIFFAGE IMMOBILIER	4	10 802	7	1%	2 701
NEXITY	16	8 971	6	1%	561
VILLE DE LINGOLSHEIM	24	8 197	5	1%	342
OPUS 67	9	8 022	5	1%	891
VILLE DE SCHILTIGHEIM	2	7 202	5	0%	3 601
SAS 3B	18	6 754	5	0%	375
VINCI IMMOBILIER	2	6 637	4	0%	3 319
VILLE DE BISCHHEIM	15	6 352	4	0%	423
PERSPECTIVE	28	6 309	4	0%	225
VILLE DE BRUMATH	23	6 198	4	0%	269
ICADE	19	5 523	4	0%	291
CAF	4	5 306	4	0%	1 327
NOUVEAU LOGIS DE L'EST	31	5 283	4	0%	170
TOPAZE PROMOTION	24	4 798	3	0%	200
BATIGERE	5	4 626	3	0%	925
FONDATION VINCENT DE PAUL	15	4 028	3	0%	269
REGION ALSACE	4	3 446	2	0%	862
SPIRAL	8	3 357	2	0%	420
SCI AGORA	8	3 203	2	0%	400
RIZZON	14	2 934	2	0%	210
VILLE D'ERSTEIN	13	2 807	2	0%	216
ALCYS RESIDENCES	15	2 693	2	0%	180
SNCF	8	2 597	2	0%	325
ALPRIM	9	2 243	1	0%	249
IMMOBILIERE DES QUAIS	9	2 237	1	0%	249
ALTEXIA	15	2 124	1	0%	142
CCAS	3	2 002	1	0%	667
NACARAT	9	1 981	1	0%	220
CPAM	2	1 850	1	0%	925
NEOLIA	12	1 760	1	0%	147
SOCOLOPO	13	1 585	1	0%	122
VILLE D'ESCHAU	2	1 166	1	0%	583
DEMATHIEU & BARD IMMO	1	774	1	0%	774
BOUWFONDS MARGNAN	4	754	1	0%	189
CLAUDE RIZZON	1	708	0,5	0%	708
SAS ZAC du Bohrie	3	612	0,4	0%	204
WELLER IMMOBILIERE	1	477	0,3	0%	477
HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG	3	315	0,2	0%	105
SDEA	1	276	0,2	0%	276
EPSAN	2	215	0,1	0%	108
Communauté de Communes de Selestat	1	83	0,1	0%	83
<b>Total</b>	<b>2 537</b>	<b>1 567 292</b>	<b>1 045</b>	<b>100%</b>	<b>618</b>

\* Calculé sur la base théorique d'une durée annuelle à temps plein de 1500 heures

Ce tableau reprend dans le détail le volume horaire d'insertion généré par l'ensemble des maîtres d'ouvrage accompagnés par le Relais Chantiers entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2013.

## - A. Opérations, marchés avec clauses et volume horaire d'insertion -

## a. Evolution du volume horaire d'insertion (ANRU)

Maître d'ouvrage	2011		2012		2013	
	Nombre de marchés	Volume horaire réalisé	Nombre de marchés	Volume horaire réalisé	Nombre de marchés	Volume horaire réalisé
Collectivités et Etat	87	18 538	66	15 239	92	22 959
<i>dont CUS</i>	41	10 096	21	6 024	30	10 291
<i>dont Ville de Strasbourg</i>	41	6 114	45	9 215	59	12 196
Bailleurs	133	81 298	142	46 890	101	32 078
<i>dont CUS Habitat</i>	69	50 308	76	27 984	56	19 618
Promoteurs privés	85	20 570	106	20 582	51	12 610
SEM	10	4 891	16	9 638	4	740
<b>Total</b>	<b>315</b>	<b>125 297</b>	<b>330</b>	<b>92 349</b>	<b>248</b>	<b>68 387</b>

Maître d'ouvrage	2011-2013			
	Nombre de marchés	Volume horaire réalisé	% sur le vol. hor. total	Vol. hor. moyen des marchés
Collectivités et Etat	229	56 736	20%	248
<i>dont CUS</i>	83	26 411	9%	318
<i>dont Ville de Strasbourg</i>	138	27 525	10%	199
Bailleurs	335	160 265	56%	478
<i>dont CUS Habitat</i>	175	97 910	34%	559
Promoteurs privés	224	53 762	19%	240
SEM	24	15 269	5%	636
<b>Total</b>	<b>812</b>	<b>286 032</b>	<b>100%</b>	<b>352</b>

**La grande majorité des heures d'insertion réalisées dans le cadre de marchés conventionnés avec l'ANRU concernent les bailleurs sociaux : 56% du volume horaire d'insertion total sur la période 2011-2013 (dont 34% pour CUS Habitat).**

Concernant les collectivités et l'État, ils ont produit 20% du volume horaire total (soit 56 736 heures), les promoteurs privés 19% (53 762 heures) et les SEM 5% (15 269 heures).

Du fait de l'achèvement progressif des Projets de Rénovation Urbaine, le volume horaire d'insertion générée par des marchés ANRU est nettement à la baisse entre 2011 et 2013.

## - A. Opérations, marchés avec clauses et volume horaire d'insertion -

## b. Evolution du volume horaire d'insertion (hors ANRU)

Maître d'ouvrage	2011		2012		2013	
	Nombre de marchés	Volume horaire réalisé	Nombre de marchés	Volume horaire réalisé	Nombre de marchés	Volume horaire réalisé
Collectivités et Etat	346	128 362	544	290 489	639	439 828
<i>dont CUS</i>	165	49 289	200	124 903	227	189 430
<i>dont Ville de Strasbourg</i>	153	66 937	219	120 525	294	174 947
Baillleurs	16	3 780	35	144 495	69	130 979
<i>dont CUS Habitat</i>	2	249	5	137 008	21	118 454
Promoteurs privés	35	24 084	41	28 363	124	39 946
SEM	21	8 275	25	9 998	50	32 661
<b>Total</b>	<b>418</b>	<b>164 501</b>	<b>645</b>	<b>473 345</b>	<b>882</b>	<b>643 414</b>

Regroupement	2011-2013			
	Nombre de marchés	Volume horaire réalisé	% sur le vol. hor. total	Vol. hor. moyen des marchés
Collectivités et Etat	1 366	858 679	67%	629
<i>dont CUS</i>	543	363 622	28%	670
<i>dont Ville de Strasbourg</i>	582	362 409	28%	623
Baillleurs	103	279 254	22%	2 711
<i>dont CUS Habitat</i>	28	255 711	20%	9 133
Promoteurs privés	171	92 393	7%	540
SEM	85	50 934	4%	599
<b>Total</b>	<b>1 725</b>	<b>1 281 260</b>	<b>100%</b>	<b>743</b>

**La forte évolution du nombre d'heures générées par la généralisation des clauses dans le droit commun a concerné principalement les collectivités locales :**

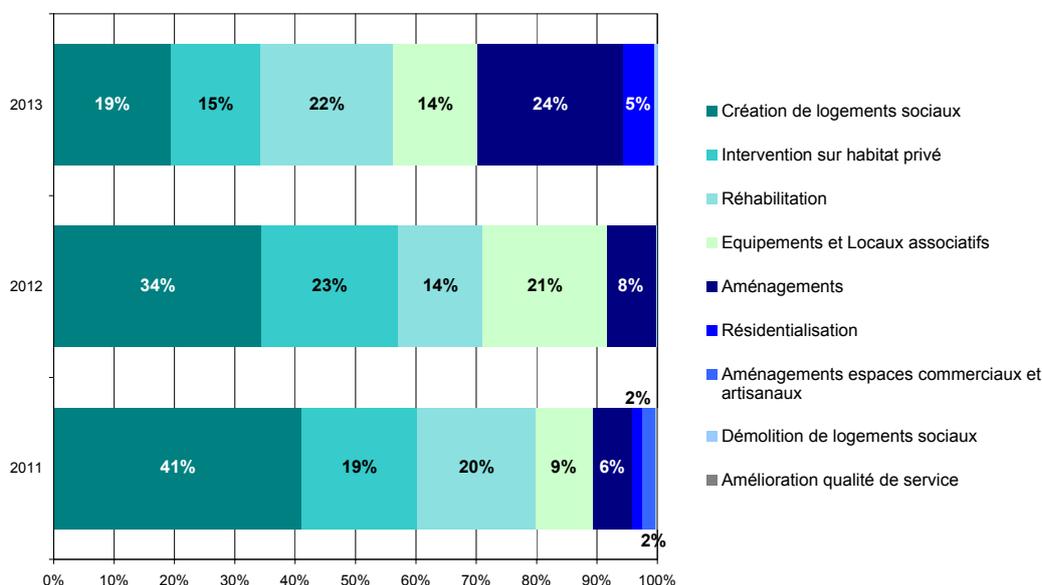
- la CUS a généré 189 430 heures d'insertion sur des marchés de droit en commun en 2013 contre 49 289 heures en 2011,
- la Ville de Strasbourg est passée de 66 937 heures en 2011 à 174 947 heures en 2013.

## B. Les secteurs d'activité concernés pour les marchés ANRU

Secteur d'activité	2011		2012		2013		2011-2013	
	Volume horaire réalisé	%						
Création de logements sociaux	51 512	41%	31 802	34%	13 238	19%	96 551	34%
Intervention sur habitat privé	23 905	19%	20 877	23%	10 220	15%	55 002	19%
Réhabilitation	24 694	20%	12 956	14%	14 967	22%	52 617	18%
Equipements et Locaux associatifs	11 882	9%	19 016	21%	9 589	14%	40 487	14%
Aménagements	8 133	6%	7 499	8%	16 500	24%	32 132	11%
Résidentialisation	2 053	2%	153	0%	3 535	5%	5 741	2%
Aménagements espaces commerciaux et artisanaux	2 765	2%					2 765	1%
Démolition de logements sociaux	88	0%	46	0%	338	0%	472	0%
Amélioration qualité de service	265	0%					265	0%
<b>Total</b>	<b>125 297</b>	<b>100%</b>	<b>92 349</b>	<b>100%</b>	<b>68 387</b>	<b>100%</b>	<b>286 032</b>	<b>100%</b>

Compte tenu de la nature des programmes d'investissement engagés dans le cadre de l'ANRU, les clauses d'insertion sont majoritairement appliquées dans les marchés de travaux du secteur du bâtiment.

Répartition du volume horaire d'insertion selon le secteur d'activité sur la période 2011-2013



Sur la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013, les secteurs d'activités qui cumulent le plus d'heures d'insertion sont les suivants :

- « création de logements sociaux » : 96 551 heures, soit 34% total
- « intervention sur habitat privé » : 55 002 heures, soit 19% total
- « réhabilitation » : 52 617 heures, soit 18% du total
- « équipements et locaux associatifs » : 40 487 heures, soit 14% du total

En terme d'évolution, plusieurs tendances peuvent être relevées :

- **une diminution du nombre d'heures d'insertion réalisées dans le secteur d'activité « création de logements sociaux »** (de 51 512 en 2011 à 13 238 heures en 2013) en lien avec la livraison des logements produits dans le cadre de l'ANRU. En valeur relative, 41% du volume horaire total d'insertion était réalisé par le secteur « création de logements sociaux » en 2011 contre seulement à 19% en 2013, ce qui témoigne d'une diversification et d'une augmentation du volume d'insertion dans les autres secteurs d'activités
- **une forte augmentation du volume horaire d'insertion dans les travaux d'« aménagements »** (de 8 133 heures en 2011 à 16 500 heures en 2013),
- entre 2012 et 2013, une baisse du volume horaire d'insertion pour les secteurs « intervention sur habitat privé » (de 20 877 heures à 10 220 heures) et « équipements et locaux associatifs » (de 19 016 heures à 9 589 heures) et une hausse pour le secteur «réhabilitation» (de 12 956 heures à 14 967 heures).

## C. Les entreprises classiques adjudicataires des marchés

### 1. Les caractéristiques des entreprises

Communes de la 1ère couronne : Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-graffenstaden, Lingolsheim, Ostwald et Schiltigheim.

Communes de la 2ème couronne : Blaesheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Holtzheim, Lampertheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaefolsheim, Plobsheim, Reichstett, Souffelweyersheim, Vendenheim, La Wantzenau et Wolfisheim.

Territoire d'implantation de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Part
Strasbourg	55	13%
CUS 1ère couronne	67	15%
CUS 2ème couronne	70	16%
Autres communes du Bas-Rhin	181	41%
Haut-Rhin	28	6%
Autres départements	36	8%
Non renseigné	2	0%
<b>Total</b>	<b>439</b>	<b>100%</b>

Le nombre d'entreprises classiques adjudicatrices de marchés ne cesse d'augmenter depuis 2011 (avec toutefois une hausse plus marquée sur la première année). En 2011, on compte 229 entreprises, puis 284 en 2012 et enfin 302 en 2013. Sur l'ensemble de la période, leur nombre a donc augmenté de 32% (+ 73 entreprises).

Dans le même temps le nombre de marchés a augmenté de 47% passant de 704 en 2011 à 1 035 en 2013.

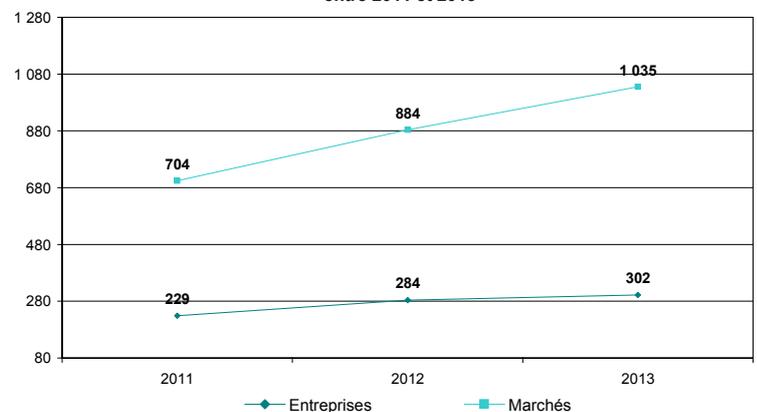
Secteur de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Part
Travaux publics	58	19%
Gros œuvre	55	18%
Electricité	38	13%
Sanitaire	37	12%
Peinture	26	9%
Plâtrerie	25	8%
Couverture	22	7%
Nettoyage	21	7%
Serrurerie - Métallerie	21	7%
<b>Total*</b>	<b>303</b>	<b>100%</b>

\* entreprises pour lesquelles l'information est disponible

Entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2013, **439 entreprises classiques différentes ont exécuté des travaux intégrant des clauses d'insertion prévues par l'article 14 ou 14+53 du code des marchés publics.**

Parmi ces structures, **13% sont implantées à Strasbourg (55), 15% dans la 1ère couronne de la CUS (67), 16% dans la 2ème couronne (70), 41% dans une autre commune bas-rhinoise (181) et 6% dans le Haut-Rhin (28).**

Evolution du nombre d'entreprises classiques et de leurs marchés entre 2011 et 2013



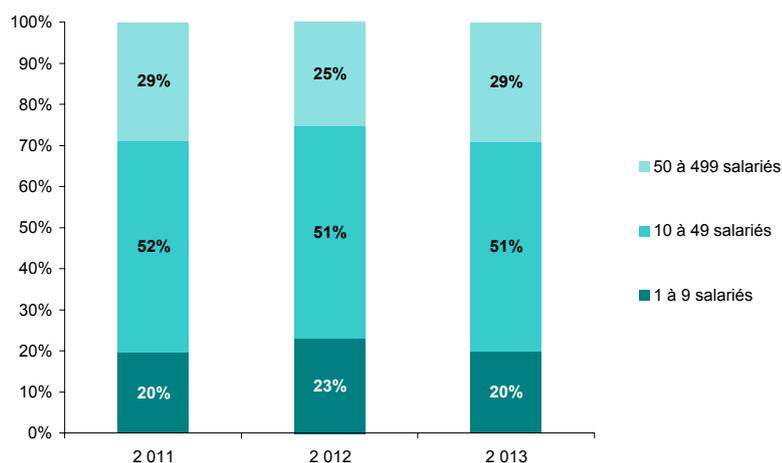
Parmi les 303 structures pour lesquelles le secteur est connu, **19% sont dans le secteur des travaux publics (58 structures, dont 62% sont implantées en dehors de la CUS) et 18% dans le secteur du gros œuvre (55 structures, dont 62% sont aussi implantées en dehors de la CUS).** Par ailleurs, le poids des entreprises d'électricité est de 13% (38 structures, dont 23 sont implantées dans la CUS hors Strasbourg) et celui des entreprises de sanitaire est de 12% (37 structures, dont 17 sont implantées dans la CUS).

## - C. Les entreprises classiques adjudicataires des marchés -

Concernant la taille des entreprises classiques adjudicataires des travaux intégrant des clauses d'insertion, en 2013, 20% sont de petite taille (moins de 10 salariés) et 51% comprennent entre 10 et 49 salariés.

Entre 2011 et 2013, le poids des entreprises de 10 à 49 salariés est resté stable alors que les petites entreprises (moins de 10 salariés) étaient plus nombreuses en 2012 (23%).

Répartition des entreprises classiques selon le nombre de salariés



Nombre de salariés	2011-2013		
	Volume horaire réalisé total	Nombre de marchés	Volume horaire moyen par marché
1 à 9	117 993	357	331
10 à 49	301 897	1 054	286
50 à 499	632 412	935	676
Non renseigné	70	1	70

Entre 2011 et 2013, 60% du volume horaire d'insertion sont réalisés par des entreprises classiques comprenant entre 50 et 499 salariés (632 412 heures) et 29% par des structures employant entre 10 et 49 salariés (301 897 heures).

## 2. Les nouvelles entreprises

Entreprises	2012		2013	
	Nombre	%	Nombre	%
Présentes en 2011	169	60%	18	6%
Présentes en 2012	-	-	53	18%
Présentes en 2011 et 2012	-	-	136	45%
Nouvelles entreprises	115	40%	93	31%
<b>Total</b>	<b>284</b>	<b>100%</b>	<b>300</b>	<b>100%</b>

En lien avec la généralisation du dispositif et son ouverture à plusieurs types de marchés, de nouvelles entreprises accueillent chaque année du personnel en insertion dans le cadre des clauses. Il convient d'être particulièrement vigilant à ce que ces nouvelles entreprises puissent bénéficier d'un accompagnement et d'une mise à disposition d'informations sur le fonctionnement du dispositif et les modalités d'exécution des clauses d'insertion.

En 2012, en lien avec la montée en charge du dispositif, 40% des entreprises adjudicataires de marchés publics intégrant des clauses d'insertion étaient des nouvelles entreprises (soit 115 entreprises au total). La part de nouvelles entreprises diminue en 2013 : 31%, soit 93 entreprises.

En 2013, 136 entreprises avaient déjà été adjudicataires d'un marché intégrant des clauses art.14 ou 53 les deux années précédentes (soit 45%) et 53 entreprises l'année précédente (18%).

## D. Les SIAE dans les marchés

### 1. En tant que structure adjudicataire

SIAE	Volume horaire total			2011-2013		
	2011	2012	2013	Vol. hor. total	Nb de marchés	Vol. hor. moyen par marché
AUPORT'UNES	1 512	83 150	66 143	150 805	26	5 800
CRENO		55 718	60 402	116 120	19	6 112
EMI INTER	70	52 010	46 933	99 013	10	9 901
REGIE DES ECRIVAINS		12 955	27 527	40 482	12	3 374
SCOP ESPACES VERTS	3 726	10 854	12 302	26 882	80	336
SCOPROBAT		9 438	14 851	24 289	15	1 619
ADELIA	3 058	10 755	10 474	24 287	5	4 857
BATISCOT	6 122	3 894		10 016	5	2 003
CITY VEILLE			3 343	3 343	1	3 343
NATURE & TECHNIQUES		112		112	1	112
MEINAU SERVICES	988	8 666	9 817	19 471	13	1 498

En ce qui concerne les SIAE adjudicataires des marchés, **l'entreprise d'insertion Auport'Unes a réalisé plus de 150 000 heures d'insertion** sur la période (principalement en 2012 et 2013) sur 26 marchés différents. De même, l'entreprise Creno a généré 116 120 heures entre 2012 et 2013 sur 19 marchés différents.

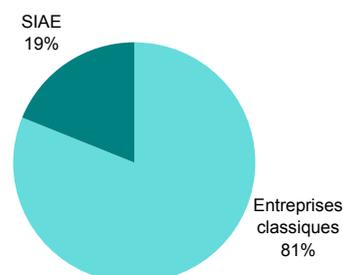
Le nombre de SIAE adjudicataires de marchés a augmenté sur la période passant de six SIAE en 2011, à dix en 2012 et neuf en 2013.

### 2. En tant que structure utilisatrice

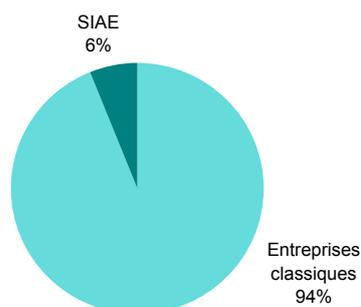
Sur l'ensemble de la période 2011-2013, **les SIAE représentent 19% des structures ayant exécuté des marchés « Services »** (soit 11 structures différentes).

Pour autant, **les SIAE ont généré 62% du volume horaire total d'insertion des marchés « Services »** (soit 489 658 heures). Dans les marchés « Travaux » cette part n'est que de 6%.

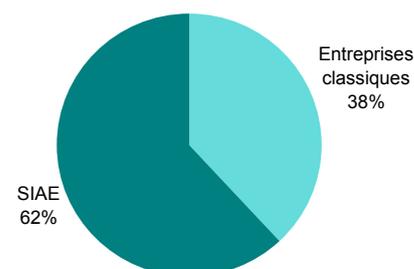
Répartition des entreprises utilisatrices pour les marchés "Services" entre 2011 et 2013



Répartition du volume horaire total d'insertion entre 2011 et 2013 pour les marchés "Travaux" selon le type d'entreprise utilisatrice



Répartition du volume horaire total d'insertion entre 2011 et 2013 pour les marchés "Services" selon le type d'entreprise utilisatrice

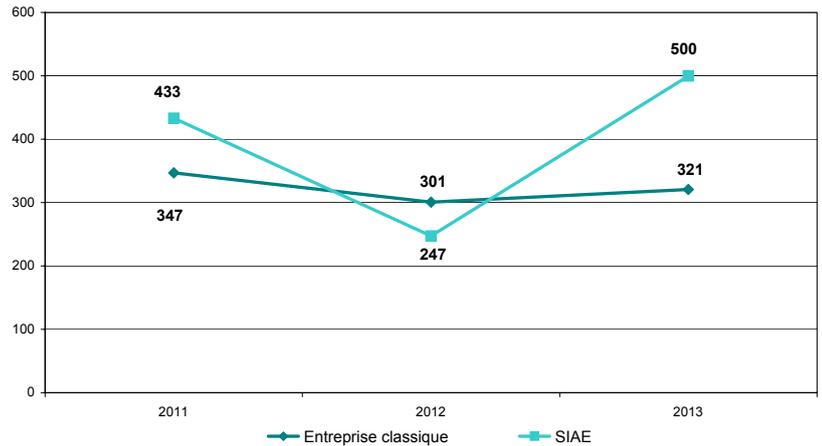


### E. Le volume horaire moyen selon la nature des marchés

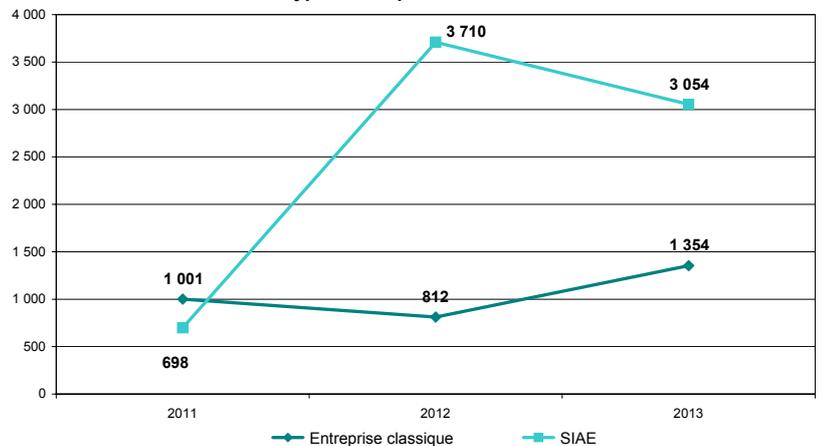
Concernant les marchés « Travaux », entre 2011 et 2013, le volume horaire d'insertion moyen des entreprises classiques a diminué passant de 347 heures à 321 heures. à l'inverse, pour les SIAE il a augmenté (433 heures en 2011 contre 500 heures en 2013). Toutefois, l'année 2012 est marquée par une baisse du volume horaire quelque soit le type d'entreprise.

Pour ce qui est des marchés « Services », entre 2011 et 2012, le volume horaire d'insertion moyen a diminué passant de 1 001 heures à 812 heures, alors que pour les SIAE il a fortement augmenté (698 heures en 2011 contre 3 710 heures en 2012). Entre 2012 et 2013 la situation s'inverse : hausse pour les entreprises classique et baisse pour les SIAE.

Evolution du volume horaire moyen pour les marchés "Travaux" selon le type d'entreprise entre 2011 et 2013



Evolution du volume horaire moyen pour les marchés "Services" selon le type d'entreprise entre 2011 et 2013



## Partie III. La mise en place de parcours d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi

Le public éligible aux clauses d'insertion doit en principe remplir au moins l'un des critères suivants :

- chômeur de longue durée (inscrit à Pôle Emploi depuis plus d'un an en continu ou depuis plus de deux ans en chômage récurrent),
- jeune de moins de 26 ans sans qualification en recherche d'emploi depuis 6 mois,
- jeune de moins de 26 ans n'ayant jamais travaillé en recherche d'emploi depuis 6 mois,
- demandeur d'emploi âgé de plus de 50 ans,
- bénéficiaire du RSA,
- bénéficiaire d'un autre minima social,
- personne en insertion issue d'une SIAE,
- travailleurs handicapés reconnus par la CDAPH,
- autre personne rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi (sur avis motivé).

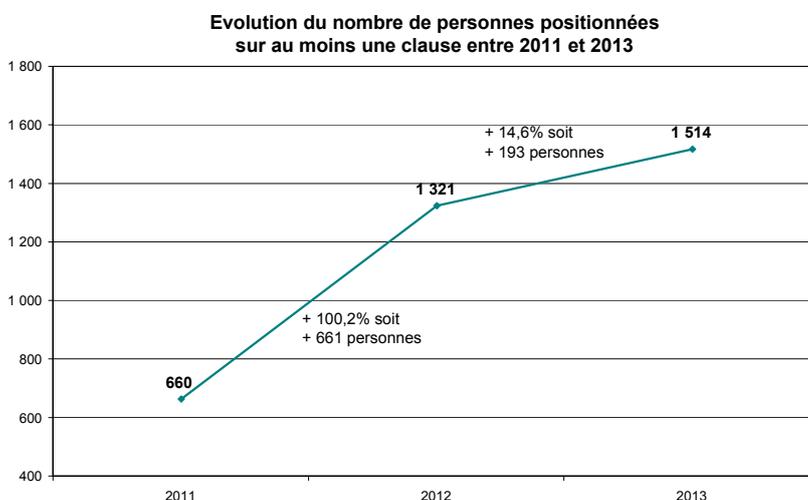
Sur les clauses d'insertion ANRU, le bénéficiaire doit en plus habiter une Zone Urbaine Sensible.

D'emblée, nous pouvons rappeler que les publics bénéficiaires dépendent étroitement des acteurs en charge du repérage et des modes d'organisation déployés localement.

### A. Le nombre de bénéficiaires

	2011	2012	2013	2011-2013
Nombre de bénéficiaires	660	1 321	1 514	2 573
dont sur des opérations ANRU	404	453	375	838
dont sur des opérations hors ANRU	510	1 211	1 447	2 282
dont en entreprise classique	527	767	962	1 660
dont en SIAE	125	537	543	916

**Entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2013, 2 573 personnes différentes ont bénéficié d'au moins une mise à l'emploi dans le cadre du dispositif.** Parmi elles, 1 601 personnes résident sur la commune de Strasbourg, soit 62% des personnes concernées.



**Entre 2011 et 2013, le nombre de personnes positionnées sur des clauses d'insertion a plus que doublé (+ 129%), passant de 660 à 1 514 bénéficiaires annuels.**

Dans le détail des années, on constate que le nombre de bénéficiaires a doublé entre 2011 et 2012 alors que la hausse n'a été que de 15% entre 2012 et 2013. Cette forte augmentation du nombre de bénéficiaires s'explique mécaniquement par la généralisation du dispositif dans les marchés publics.

## B. Les caractéristiques des publics ayant bénéficié d'une clause d'insertion

### 1. Le lieu de résidence

Commune de résidence	Nombre de bénéficiaires	Part
Strasbourg	1 601	62%
Schiltigheim	163	6%
Bischheim	91	4%
Illkirch-Graffenstaden	79	3%
Lingolsheim	79	3%
Ostwald	38	1%
Hoenheim	37	1%
Autres communes de la CUS	100	4%
Hors CUS	381	15%
Non renseignée	4	0%
<b>Total</b>	<b>2 573</b>	<b>100%</b>

Parmi les 1 601 bénéficiaires strasbourgeois, 14% résident dans le quartier Neuhof/Stockfeld, 12% dans le quartier Centre-ville/Gare et 10% dans le quartier Neudorf/musau et autant à Hautepierre.

Par ailleurs, les 44 bénéficiaires vivant au Port du Rhin représentent 21% des demandeurs d'emploi (cat. A, B ou C) du quartier. Sur le quartier Neuhof/Stockfeld, ce taux de couverture est de 14%.

Parmi l'ensemble des bénéficiaires présents dans le dispositif entre 2011 et 2013, 62% résident à Strasbourg, 15% vivent en dehors de la CUS (381 personnes), 6% vivent à Schiltigheim (163 bénéficiaires) et 4% à Bischheim (91 personnes).

Quartier strasbourgeois de résidence	Nombre de bénéficiaires	Tx de couverture*
Centre-Ville - Gare	198	6%
Cité de l'III - Robertsau	69	5%
Cronembourg	141	7%
Elsau	76	10%
Esplanade - Vauban - Krutenau - Quartier des Quinze	102	3%
Hautepierre	155	6%
Koenigshoffen	151	8%
Meinau	134	9%
Montagne-Verte	101	8%
Neudorf - Musau	165	5%
Neuhof - Stockfeld	265	14%
Port du Rhin	44	21%
<b>Total Strasbourg</b>	<b>1 601</b>	<b>7%</b>

\* parmi l'ensemble des DEFM de cat. A, B ou C au 31/12/2011

	2011	2012	2013
Bénéficiaires vivant dans une ZUS	289	561	631
Part parmi le total des bénéficiaires vivant dans une commune comprenant une ZUS	57%	55%	54%

**Sur la période 2011-2013, 55% des bénéficiaires résidant dans les communes de Strasbourg, Bischheim, Hoenheim, Lingolsheim et Schiltigheim vivent dans un quartier Politique de la Ville.** Pour comparaison, en 2009, on recense 76 680 habitants dans ces quartiers Politique de la Ville, soit 22% de l'ensemble des habitants des cinq communes.

Entre 2011 et 2013, la part de bénéficiaires vivant dans une ZUS a diminué de trois points passant de 57 à 54%.

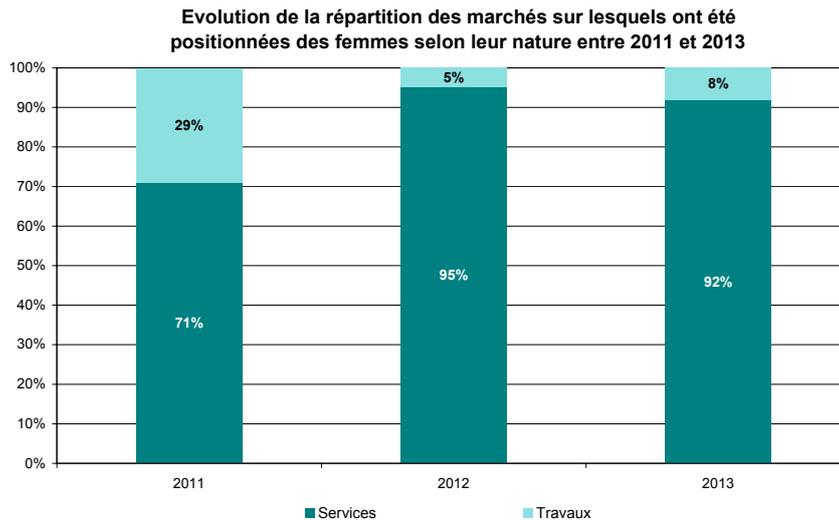
## - B. Les caractéristiques des publics ayant bénéficié d'une clause d'insertion -

## 2. Le sexe des bénéficiaires

**La prégnance des hommes est importante parmi les publics bénéficiaires.** Cela tient au fait que les clauses d'insertion sont majoritairement appliquées dans les marchés de travaux du secteur du bâtiment, offrant donc des emplois sectoriellement ciblés et plutôt masculins.

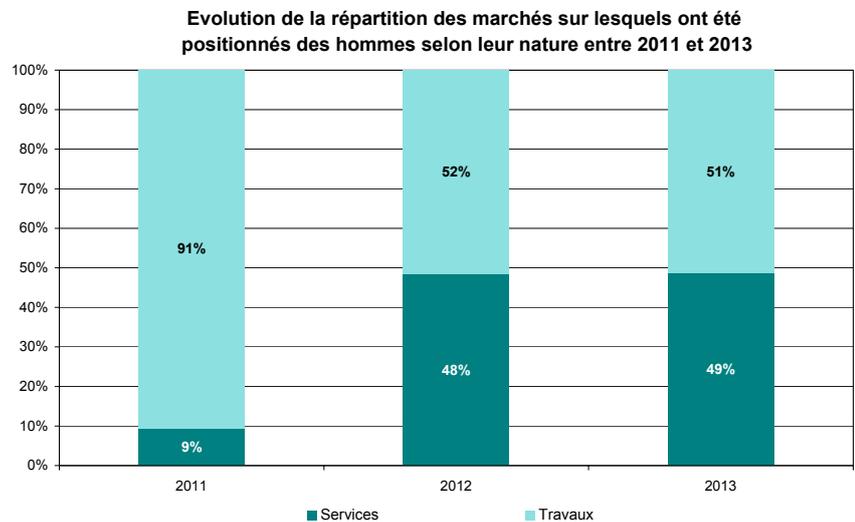
Pour autant, sur la période 2011-2013, le nombre et la part des femmes parmi l'ensemble des bénéficiaires augmentent passant de 70 femmes en 2011 (11% des bénéficiaires) à 366 femmes en 2013 (24% des bénéficiaires).

Sexe	2011	2012	2013
Homme	590	1 078	1 148
Femme	70	243	366
<b>Total</b>	<b>660</b>	<b>1 321</b>	<b>1 514</b>



**Les femmes sont principalement positionnées sur des marchés de services (71% en 2011, 95% en 2012 et 92% en 2013).**

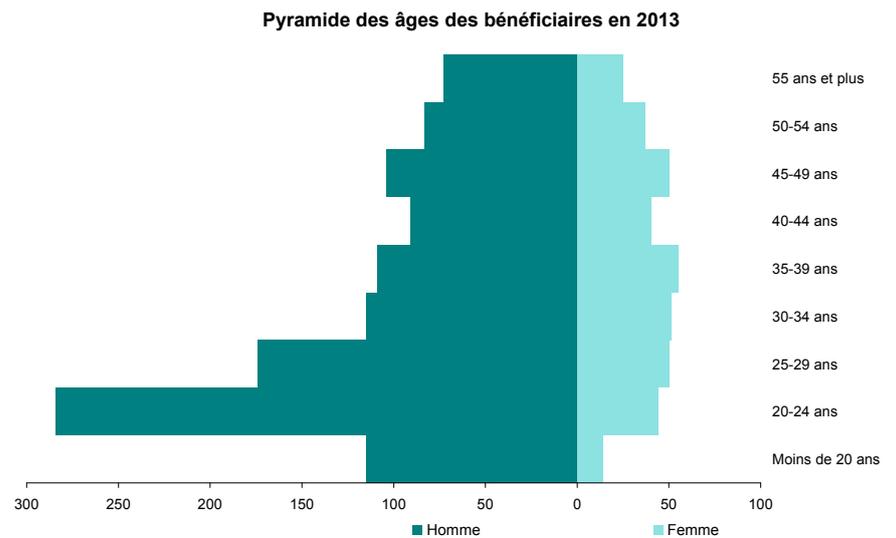
Concernant les hommes, en 2011 ils sont principalement positionnés sur des marchés de travaux (91%) alors que pour les deux années suivantes, ils sont presque autant à être positionnés sur des marchés de services que sur des marchés de travaux.



## - B. Les caractéristiques des publics ayant bénéficié d'une clause d'insertion -

## 3. L'âge des bénéficiaires

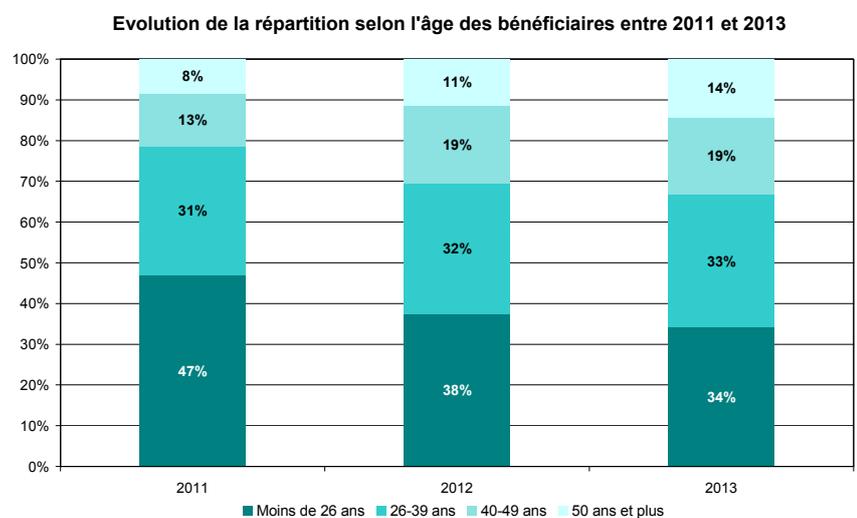
Les bénéficiaires positionnés sur des clauses d'insertion en 2013 sont majoritairement des jeunes hommes (âgés de 20 à 29 ans). Ces jeunes hommes sont également sur-représentés parmi les candidats accueillis par le Relais Chantiers (orientation Mission Locale).



Entre 2011 et 2013, même si le nombre de bénéficiaires de moins de 26 ans augmente leur part parmi l'ensemble des bénéficiaires diminue au profit des bénéficiaires plus âgés (40 ans et plus) qui voient leur nombre et leur part augmenter.

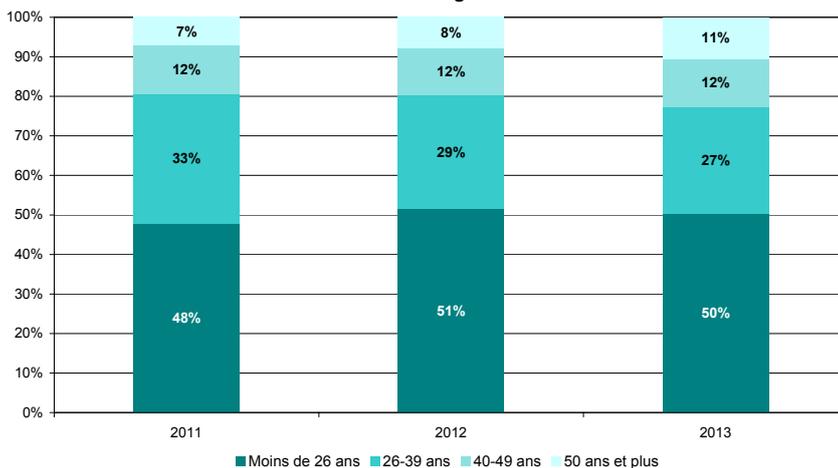
Age atteint dans l'année	2011	2012	2013
Moins de 26 ans	311	496	517
26-39 ans	207	422	494
40-49 ans	86	254	285
50 ans et plus	56	149	218
<b>Total</b>	<b>660</b>	<b>1 321</b>	<b>1 514</b>

En effet, en 2011, 47% des bénéficiaires étaient âgés de moins de 26 ans, 31% avaient entre 26 et 39 ans, 13% avaient 40-49 ans et seulement 8% étaient âgés de 50 ans ou plus. En 2013, le poids des moins de 26 ans a diminué de 13 points tandis que le poids de 40-49 ans a augmenté de six points, tout comme celui des 50 ans et plus.



## - B. Les caractéristiques des publics ayant bénéficié d'une clause d'insertion -

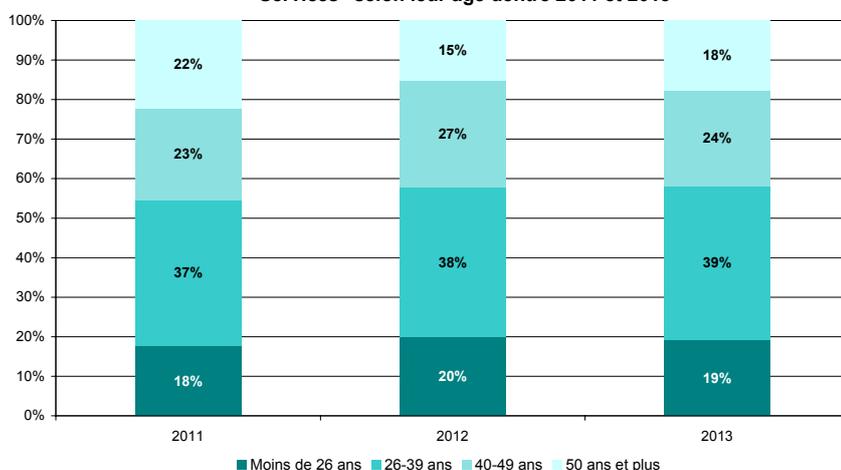
Evolution de la répartition des bénéficiaires pour les marchés "Travaux" selon leur âge entre 2011 et 2013



Les marchés de travaux touchent majoritairement les bénéficiaires de moins de 26 ans (environ la moitié entre 2011 et 2013) et ceux de 26-39 ans (entre 27 et 33% sur les trois années d'observation).

A l'inverse, les marchés de services touchent peu de bénéficiaires de moins de 26 ans (entre 18 et 20% sur les trois années d'observation) alors que le poids des 40-49 ans oscille entre 23 et 27% et celui des 50 ans et plus entre 15 et 22%.

Evolution de la répartition des bénéficiaires pour les marchés "Services" selon leur âge entre 2011 et 2013



## - B. Les caractéristiques des publics ayant bénéficié d'une clause d'insertion -

## 4. Le statut dans le dispositif

Statut	2011		2012		2013	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>660</b>	<b>100%</b>	<b>1 321</b>	<b>100%</b>	<b>1 514</b>	<b>100%</b>
SIAE	106	16%	516	39%	529	35%
RSA	145	22%	410	31%	406	27%
DELD	171	26%	255	19%	367	24%
Jeune -26 ans sans qualification	190	29%	316	24%	342	23%
Jeune -26 ans avec qualif. sans expérience	164	25%	225	17%	292	19%
+ de 50 ans	62	9%	140	11%	188	12%
Situation particulière	69	10%	82	6%	116	8%
Travailleur Handicapé	16	2%	51	4%	59	4%
ASS / AAH / ATA	6	1%	31	2%	29	2%

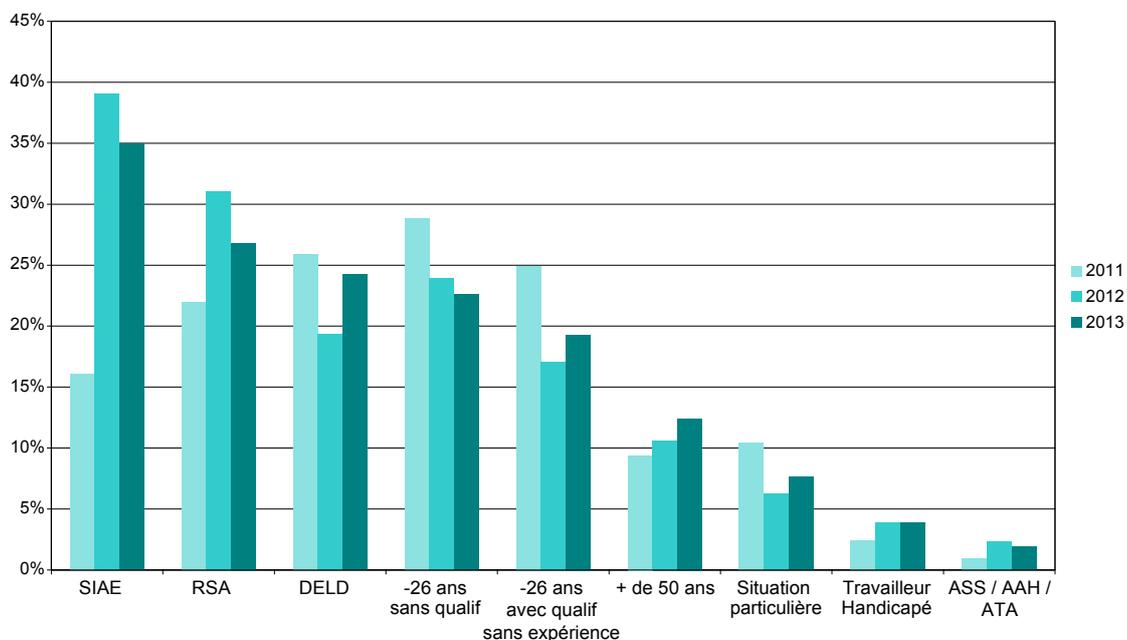
Pour l'ensemble des bénéficiaires présents dans le dispositif en 2013, les statuts se répartissent comme suit :

- 35% de bénéficiaires en SIAE,
- 27% de bénéficiaires du RSA,
- 24% de demandeurs d'emploi de longue durée,
- 23% de jeunes de moins de 26 ans sans qualification,
- 19% de jeunes de moins de 26 ans avec qualification mais sans expérience,
- 12% de bénéficiaires de plus de 50 ans.

En terme d'évolution, plusieurs tendances peuvent être relevées :

- entre 2011 et 2013, une baisse des jeunes de moins de 26 ans sans qualification (de 29 à 23%) et une hausse des plus de 50 ans (de 9 à 12%),
- entre 2012 et 2013, une baisse des statuts SIAE (de 39 à 35%) et des bénéficiaires du RSA (de 31 à 27%) et une hausse des demandeurs d'emploi de longue durée (de 19 à 24%) et des jeunes de moins de 26 ans avec qualification mais sans expérience (de 17 à 19%).

Evolution des statuts des bénéficiaires entre 2011 et 2013



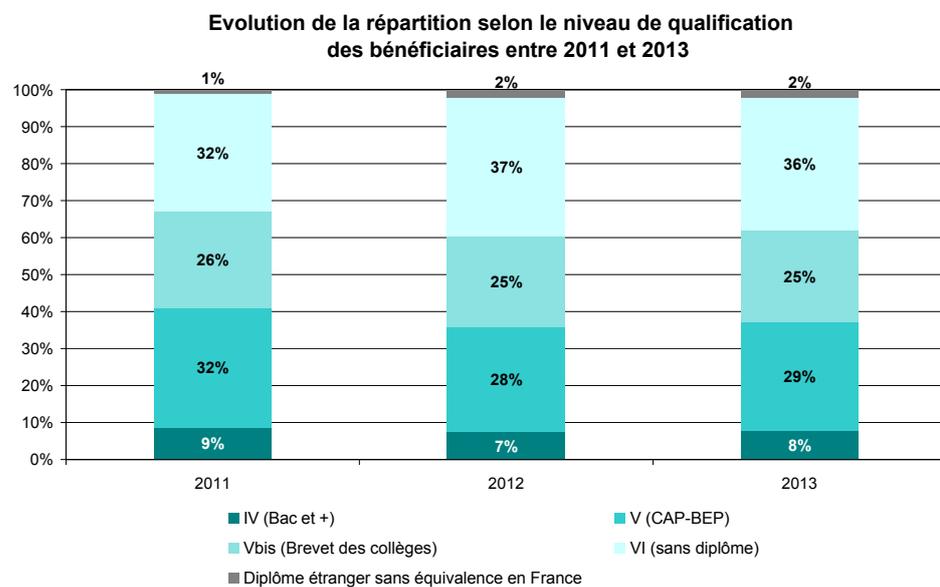
## - B. Les caractéristiques des publics ayant bénéficié d'une clause d'insertion -

## 5. Le niveau de diplôme

Niveau qualification	2011	2012	2013
IV (Bac et +)	57	98	117
V (CAP-BEP)	210	374	445
Vbis (Brevet des collèges)	171	326	376
VI (sans diplôme)	210	494	545
Diplôme étranger sans équivalence en France	6	29	31
Non renseigné	6	-	-
<b>Total</b>	<b>660</b>	<b>1 321</b>	<b>1 514</b>

En 2013, 921 bénéficiaires ne sont pas qualifiés (niveau Vbis et niveau VI), soit 61% des bénéficiaires (contre 58% en 2011).

Entre 2011 et 2013, la part des bénéficiaires sans diplôme (niveau VI) a nettement augmenté, passant de 32% des publics en 2011 à 36% des publics en 2013 alors que le poids des bénéficiaires de niveau V (CAP-BEP) diminue de trois points. **Cette évolution traduit un ciblage du dispositif sur des personnes non qualifiées.**



Les informations concernant le permis de conduire sont disponibles pour 1 360 bénéficiaires sur les 2 573 positionnés sur des clauses d'insertion entre 2011 et 2013. Parmi eux, **57% n'ont pas le permis** (soit 769 personnes). Ces bénéficiaires sans permis de conduire sont essentiellement des hommes (86%), âgés de moins de 26 ans (57%) vivant dans une ZUS (44%).

## C. Les caractéristiques des emplois

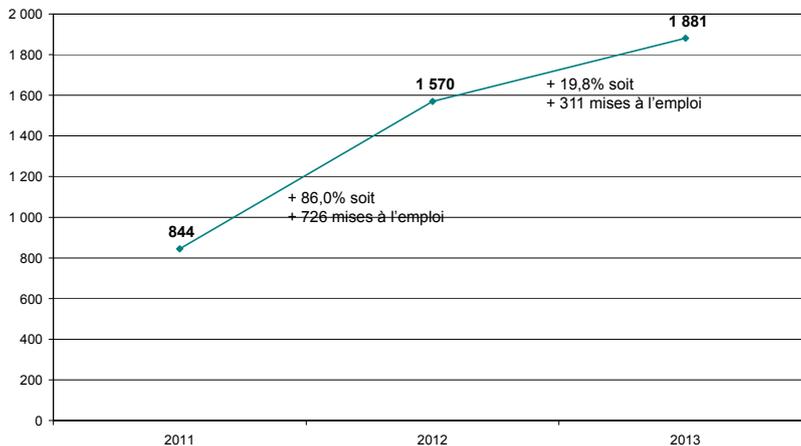
### 1. Les mises à l'emploi

Une mise à l'emploi correspond à un contrat pour une personne en insertion. Ainsi, si un bénéficiaire obtient deux types de contrats différents, cela correspondra à deux mises à l'emploi.

	2011	2012	2013	2011-2013
Nombre de mises à l'emploi	844	1 570	1 881	3 678

**Entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2013, l'ensemble des opérations ont permis de générer 3 678 mises à l'emploi.**

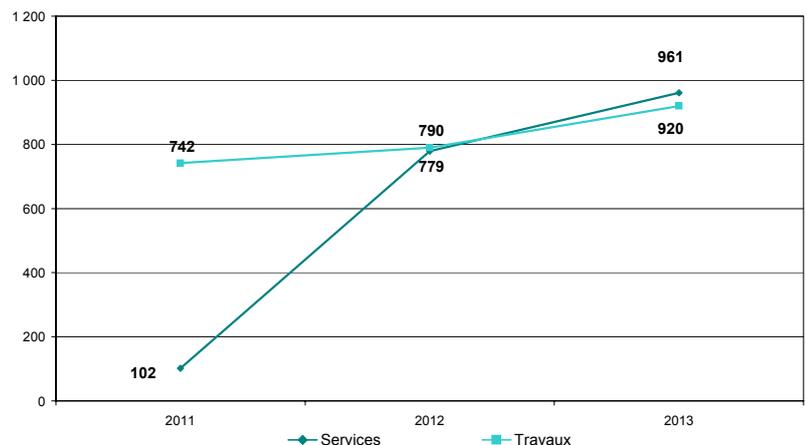
Evolution du nombre de mises à l'emploi entre 2011 et 2013



Alors que le nombre de mises à l'emploi pour l'ensemble des bénéficiaires a nettement augmenté entre 2011 et 2012 (de 844 à 1 570 mises à l'emploi, soit + 86%), la hausse n'a été que de 20% entre 2012 et 2013 (de 1 570 à 1 881 mises à l'emploi).

Cette forte hausse observée entre 2011 et 2012 concernent essentiellement des marchés « Services » : de 102 en 2011 à 779 mises à l'emploi en 2012.

Evolution du nombre de mises à l'emploi selon la nature entre 2011 et 2013



Nombre moyen de mises à l'emploi par marché	2011	2012	2013
Travaux	1,0	1,0	1,0
Services	1,7	2,4	3,2

Nombre moyen de mises à l'emploi par bénéficiaire	2011	2012	2013
Travaux	1,0	1,1	1,2
Services	1,4	1,4	1,5

Globalement, le nombre moyen de mises à l'emploi est plus élevé pour les marchés « Services ».

Concernant l'évolution du nombre moyen de mises à l'emploi par marché, pour les marchés « Travaux » il est égal à 1 pour les trois années d'observation alors que pour les marchés « Services » il est en constante augmentation passant de 1,7 en 2011, à 2,4 en 2012 et 3,2 en 2013.

Pour ce qui est du nombre moyen de mises à l'emploi par bénéficiaire, les évolutions sont moins marquées. Pour les marchés « Travaux » il passe de 1,0 en 2011 à 1,2 en 2013 et pour les marchés « Services » il passe de 1,4 en 2011 à 1,5 en 2013.

## - C. Les caractéristiques des emplois -

## a. Les marchés « Travaux »

Type d'entreprise utilisatrice	2011		2012		2013		2011-2013	
	Nb de mises à l'emploi	%						
Entreprise "classique"	642	87%	767	97%	907	99%	2 134	96%
SIAE	100	13%	23	3%	13	1%	92	4%
<b>Total</b>	<b>742</b>	<b>100%</b>	<b>790</b>	<b>100%</b>	<b>920</b>	<b>100%</b>	<b>2 226</b>	<b>100%</b>

Entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2013, pour les marchés « Travaux », la quasi-totalité mises à l'emploi sont réalisées dans une entreprise classique, soit 2 134 mises à l'emploi. Cette part n'a cessé de croître sur la période : 87% en 2011, 97% en 2012 et 99% en 2013.

## b. Les marchés « Services »

Type d'entreprise utilisatrice	2011		2012		2013		2011-2013	
	Nb de mises à l'emploi	%						
Entreprise "classique"	77	75%	262	34%	427	44%	609	42%
SIAE	25	25%	517	66%	534	56%	842	58%
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>100%</b>	<b>779</b>	<b>100%</b>	<b>961</b>	<b>100%</b>	<b>1 451</b>	<b>100%</b>

Sur la période 2011-2013, pour les marchés « Services », près de six mises à l'emploi sur dix sont réalisées dans une SIAE, soit 842 mises à l'emploi.

Cette part a fortement augmenté entre 2011 et 2012 (passant de 25% à 66%) et atteint 56% en 2013. Le nombre important de mises à l'emploi en SIAE pour l'année 2011 correspond au démarrage pour Auport'unes du chantier du Bruckhof (nettoyage d'une importante base de vie sur laquelle cette SIAE a réalisé 4 000 heures d'insertion).

## - C. Les caractéristiques des emplois -

## 2. Les types de contrats

## a. Les marchés « Travaux »

Modalités	Type de contrats	2011		2012		2013		2011-2013		
		Nb de contrats	%	Nb de contrats	%	Nb de contrats	%	Nb de contrats	%	
Embauche directe	CDI	33	4%	36	5%	33	4%	75	3%	
	CDD	63	8%	82	10%	76	8%	211	9%	
	Contrat de professionnalisation	5	1%	3	0%	5	1%	10	0%	
	Contrat d'apprentissage	36	5%	52	7%	46	5%	95	4%	
	Emploi aidé (CUI, emploi d'avenir)	22	3%	31	4%	23	3%	62	3%	
	<b>Total</b>	<b>159</b>	<b>21%</b>	<b>204</b>	<b>26%</b>	<b>183</b>	<b>20%</b>	<b>453</b>	<b>20%</b>	
Intérim	Mission	335	45%	364	46%	532	58%	1 194	54%	
	<b>Total</b>	<b>335</b>	<b>45%</b>	<b>364</b>	<b>46%</b>	<b>532</b>	<b>58%</b>	<b>1 194</b>	<b>54%</b>	
SIAE	ETTI	Mission	116	16%	141	18%	141	15%	386	17%
		Autre	1	0%	1	0%	1	0%	2	0%
	GEIQ	Contrat de professionnalisation	12	2%	20	3%	22	2%	39	2%
		Contrat d'apprentissage	10	1%	27	3%	23	3%	37	2%
		Emploi aidé (CUI, emploi d'avenir)	0	0%	0	0%	1	0%	1	0%
		CDD	1	0%	2	0%	3	0%	6	0%
	CDDI	98	13%	24	3%	14	2%	92	4%	
	<b>Total</b>	<b>238</b>	<b>32%</b>	<b>215</b>	<b>27%</b>	<b>205</b>	<b>22%</b>	<b>563</b>	<b>25%</b>	
Formation	Stage	10	1%	9	1%	0	0%	19	1%	
	<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>1%</b>	<b>9</b>	<b>1%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>19</b>	<b>1%</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>742</b>	<b>100%</b>	<b>790</b>	<b>100%</b>	<b>920</b>	<b>100%</b>	<b>2 226</b>	<b>100%</b>	

Sur l'ensemble de la période 2011-2013, les bénéficiaires en exécution de clauses sur des marchés « Travaux » ont eu 2 226 contrats.

Les missions en intérim classique représentent 54% des contrats sur la période (soit 1 194 contrats). Dans le détail des trois années, ce poids n'a d'ailleurs cessé d'augmenter, passant de 45% en 2011 à 58% en 2013.

Par ailleurs, 25% des contrats sont obtenus auprès de SIAE, soit 563 contrats sur la période. Dans le détail, il s'agit essentiellement de missions d'intérim dans des ETTI : 17% sur l'ensemble de la période. A noter également la forte diminution des recours au CDDI : 13% des contrats en 2011 contre seulement 2 à 3% en 2012 et 2013.

Enfin, les embauches directes représentent un contrat sur cinq sur l'ensemble de la période, soit 453 contrats. Dans la majorité des cas, il s'agit de CDD (211 contrats), suivis des contrats d'apprentissage (95 contrats), puis des CDI (75 contrats) et enfin des emplois aidés (62 contrats).

## - C. Les caractéristiques des emplois -

## b. Les marchés « Services »

Modalités	Type de contrats	2011		2012		2013		2011-2013	
		Nb de contrats	%	Nb de contrats	%	Nb de contrats	%	Nb de contrats	%
Embauche directe	CDI	38	37%	108	14%	183	19%	224	15%
	CDD	25	25%	78	10%	156	16%	230	16%
	Contrat de professionnalisation	0	0%	3	0%	7	1%	8	1%
	Contrat d'apprentissage	3	3%	8	1%	11	1%	15	1%
	Emploi aidé (CUI, emploi d'avenir)	7	7%	11	1%	16	2%	21	1%
	<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>72%</b>	<b>208</b>	<b>27%</b>	<b>373</b>	<b>39%</b>	<b>498</b>	<b>34%</b>
Intérim	Mission	5	5%	52	7%	66	7%	120	8%
	<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5%</b>	<b>52</b>	<b>7%</b>	<b>66</b>	<b>7%</b>	<b>120</b>	<b>8%</b>
SIAE	ETTI (mission)	0	0%	7	1%	12	1%	18	1%
	CDDI	24	24%	512	66%	510	53%	815	56%
	<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>24%</b>	<b>519</b>	<b>67%</b>	<b>522</b>	<b>54%</b>	<b>833</b>	<b>57%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>102</b>	<b>100%</b>	<b>779</b>	<b>100%</b>	<b>961</b>	<b>100%</b>	<b>1 451</b>	<b>100%</b>	

Sur l'ensemble de la période 2011-2013, les bénéficiaires en exécution de clauses sur des marchés « Services » ont eu 1 451 contrats.

Les CDDI auprès de SIAE représentent 57% des contrats sur la période (soit 833 contrats). Dans le détail des trois années, ce poids est passé de 24% en 2011 à 66% en 2012 et il atteint 53% en 2013. Par ailleurs, les embauches directes représentent plus d'un tiers des contrats sur l'ensemble de la période, soit 498 contrats. Dans la majorité des cas, il s'agit de CDD (230 contrats) et de CDI (224 contrats).

Enfin, 120 contrats en intérim classique sont recensés entre 2011 et 2013, soit 8% des contrats obtenus sur les marchés « Services ».

## 3. La durée des contrats

## a. Les marchés « Travaux »

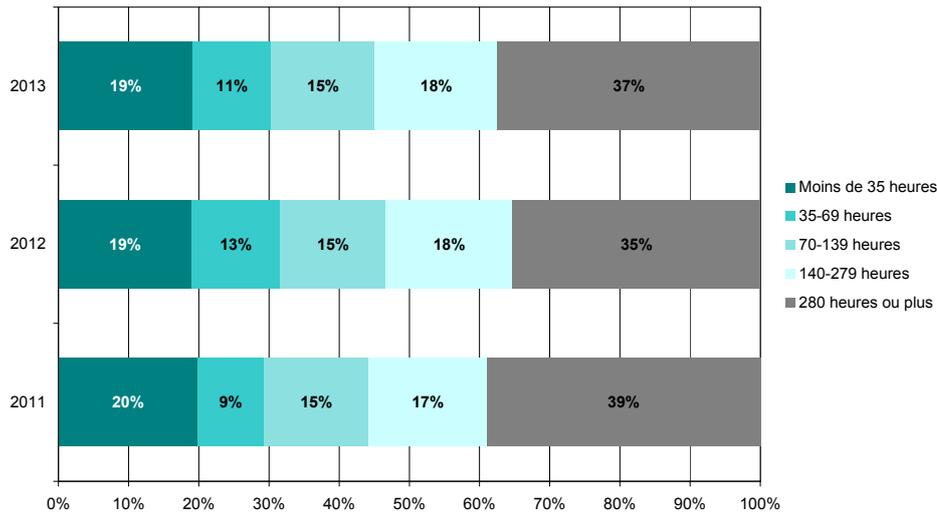
Heures réalisées	2011		2012		2013		2011-2013	
	Nb de mises à l'emploi	%						
Moins de 35 heures	147	20%	150	19%	176	19%	452	20%
35-69 heures	70	9%	100	13%	103	11%	259	12%
70-139 heures	111	15%	119	15%	136	15%	335	15%
140-279 heures	125	17%	143	18%	161	18%	368	17%
280 heures ou plus	289	39%	279	35%	344	37%	813	37%
<b>Total</b>	<b>742</b>	<b>100%</b>	<b>790</b>	<b>100%</b>	<b>920</b>	<b>100%</b>	<b>2 226</b>	<b>100%</b>

Entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2013, 20% des contrats réalisés dans le cadre des clauses sociales art.14 ou 14+53 sur des marchés « Travaux » sont de courte durée, ils ont une durée inférieure à 35 heures. Ces missions de courtes durées participent à l'acquisition de compétences professionnelles pour des publics non confirmés sur les postes. Par ailleurs, le poids relativement important des missions de courte durée peut également être lié aux abandons. Pour exemple, sur les 176 mises à l'emploi ayant duré moins de 35 heures en 2013, 24% correspondent à des abandons de poste dans les 15 premiers jours (soit 43 mises à l'emploi).

Les contrats de deux mois de travail à temps plein (280 heures) ou plus représentent quant à eux 37% du total (soit 813 contrats).

## - C. Les caractéristiques des emplois -

Evolution de la répartition des mises à l'emploi "Travaux" selon les heures réalisées entre 2011 et 2013



Entre 2012 et 2013, le nombre de contrats de courte durée (moins de 35h) est resté stable alors que les contrats de plus longue durée (280h ou plus) a augmenté.

Type d'entreprise utilisatrice	Volume horaire moyen des mises à l'emploi			
	2011	2012	2013	2011-2013
Entreprise "classique"	332	290	308	334
SIAE	201	231	299	279
<b>Total</b>	<b>314</b>	<b>288</b>	<b>308</b>	<b>332</b>

Pour les marchés «Travaux», le volume horaire moyen des mises à l'emploi est plus important dans les entreprises classiques que dans les SIAE : 334 heures en moyenne contre 279 heures en moyenne.

## - C. Les caractéristiques des emplois -

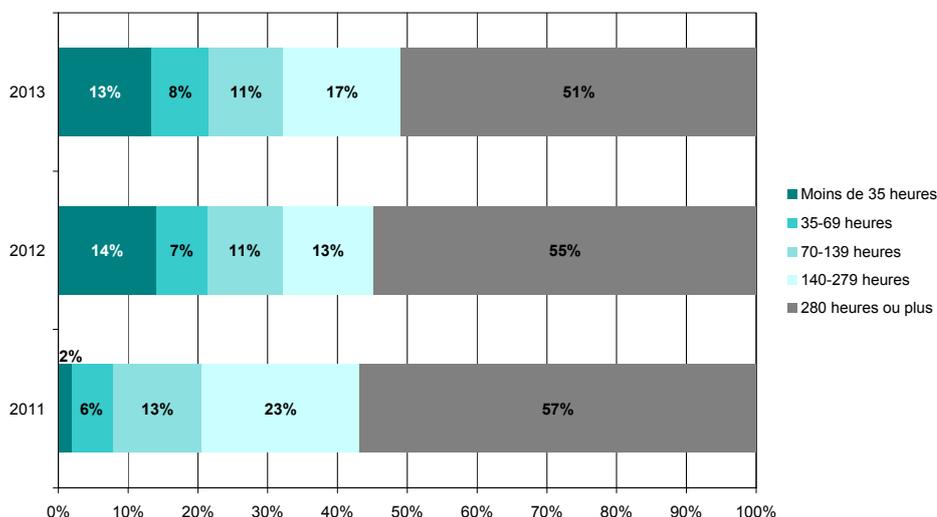
## b. Les marchés « Services »

Heures réalisées	2011		2012		2013		2011-2013	
	Nb de mises à l'emploi	%						
Moins de 35 heures	2	2%	109	14%	128	13%	184	13%
35-69 heures	6	6%	57	7%	79	8%	109	8%
70-139 heures	13	13%	84	11%	102	11%	146	10%
140-279 heures	23	23%	102	13%	163	17%	216	15%
280 heures ou plus	58	57%	427	55%	489	51%	796	55%
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>100%</b>	<b>779</b>	<b>100%</b>	<b>961</b>	<b>100%</b>	<b>1 451</b>	<b>100%</b>

Entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2013, 13% des contrats réalisés dans le cadre des clauses sociales art.14 ou 14+53 sur des marchés « Services » sont de courte durée, ils ont une durée inférieure à 35 heures. Ces missions de courtes durées participent à l'acquisition de compétences professionnelles pour des publics non confirmés sur les postes.

Les contrats de deux mois de travail à temps plein (280 heures) ou plus représentent quant à eux 55% du total (soit 796 contrats).

Evolution de la répartition des mises à l'emploi "Services" selon les heures réalisées entre 2011 et 2013



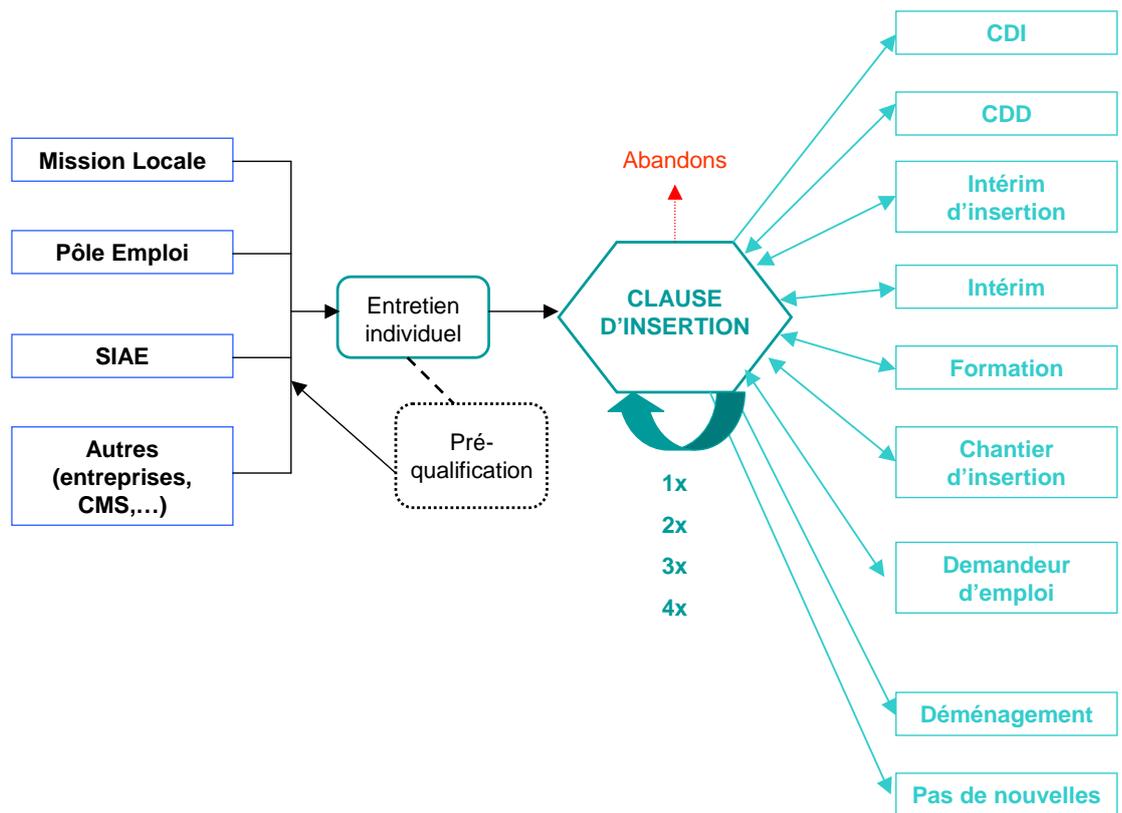
Entre 2011 et 2013, le nombre de contrats de longue durée (280h ou plus) a fortement diminué au profit des contrats de courte durée (moins de 35h).

Type d'entreprise utilisatrice	Volume horaire moyen des mises à l'emploi			
	2011	2012	2013	2011-2013
Entreprise "classique"	614	342	414	518
SIAE	377	478	471	608
<b>Total</b>	<b>556</b>	<b>433</b>	<b>446</b>	<b>570</b>

Pour les marchés «Services», le volume horaire moyen des mises à l'emploi est moins important dans les entreprises classiques que dans les SIAE : 518 heures en moyenne contre 608 heures en moyenne.

## D. La clause d'insertion dans les parcours des bénéficiaires

### 1. Un schéma type de parcours dans le dispositif clause d'insertion



Ce schéma illustre les différentes possibilités de parcours que peut avoir une personne avant d'intégrer l'emploi durable, au regard de son passage en clause d'insertion.

## - D. La clause d'insertion dans les parcours des bénéficiaires -

## 2. La durée écoulée entre le premier et le dernier contrat pour les bénéficiaires présents en 2013

## a. Les marchés « Travaux » (hors SIAE)

Durée	Effectif	Part
Moins de 6 mois	364	60%
6 mois à 12 mois	161	26%
1 an ou plus	84	14%
<b>Total</b>	<b>609</b>	<b>100%</b>

Parmi les 609 bénéficiaires en exécution de clauses sur des marchés « Travaux » (hors SIAE) en 2013, la durée écoulée entre le premier et le dernier contrat est inférieure à un an pour près de neuf bénéficiaires sur dix, dont 60% avec une durée inférieure à six mois.

Par ailleurs, pour 13% des bénéficiaires il s'est écoulé entre 1 et 2 ans (soit 81 bénéficiaires).

Durée	Nombre de mois effectifs en exécution de clause					
	1 mois	2-3 mois	4-6 mois	7 mois à 1 an	1 à 2 ans	2 ans et plus
Moins de 6 mois	18%	38%	26%	15%	4%	
6 mois à 12 mois	2%	5%	25%	45%	22%	1%
1 an ou plus	1%	2%	8%	27%	55%	5%
<b>Total</b>	<b>11%</b>	<b>24%</b>	<b>23%</b>	<b>25%</b>	<b>15%</b>	<b>1%</b>

Une durée inférieure à un an entre le premier et le dernier contrat ne signifie pas pour autant que le bénéficiaire ait travaillé durant les 12 mois de cette année.

Ainsi, parmi l'ensemble des bénéficiaires en exécution de clause sur des marchés « Travaux » en 2013 avec une durée de moins de 6 mois entre le premier et le dernier contrat, 38% ont travaillé entre 2 et 3 mois au total (soit 137 bénéficiaires), plus d'un quart entre 4 et 6 mois et 18% durant 1 mois (66 bénéficiaires). Concernant les 84 bénéficiaires pour qui il s'est écoulé 1 an ou plus entre le premier et le dernier contrat, 27% ont travaillé durant 7 mois à 1 an et 60% durant 1 an ou plus (soit 50 bénéficiaires).

## b. Les marchés « Services »

Durée	Effectif	Part
Moins de 6 mois	140	38%
6 mois à 12 mois	62	17%
1 à 2 ans	95	26%
2 à 3 ans	26	7%
3 à 4 ans	37	10%
4 ans et plus	10	3%
<b>Total</b>	<b>370</b>	<b>100%</b>

Parmi les 370 bénéficiaires en exécution de clauses sur des marchés « Services » (hors SIAE) en 2013, la durée écoulée entre le premier et le dernier contrat est inférieure à un an pour plus d'un bénéficiaire sur deux, dont 38% avec une durée inférieure à six mois.

Par ailleurs, pour 26% des bénéficiaires il s'est écoulé entre 1 et 2 ans (soit 95 bénéficiaires) et pour 13% 3 ans ou plus (47 bénéficiaires).

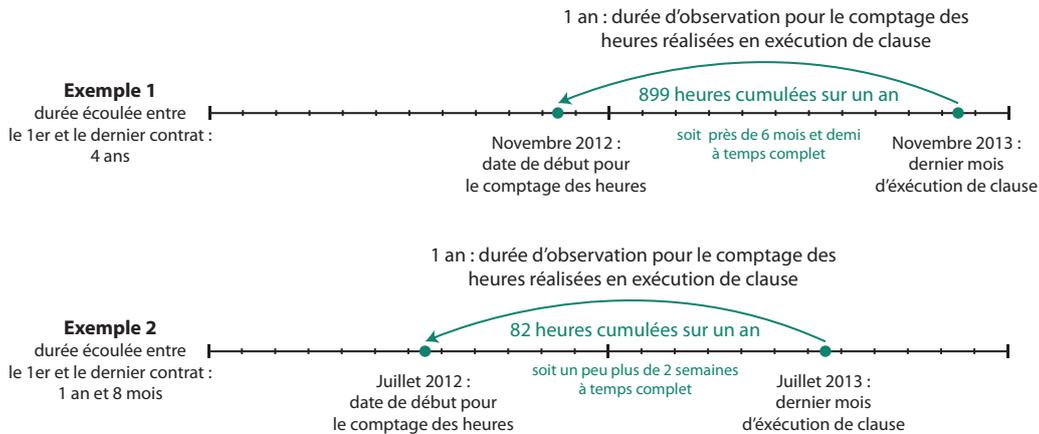
Durée	Nombre de mois effectifs en exécution de clause					
	1 mois	2-3 mois	4-6 mois	7 mois à 1 an	1 à 2 ans	2 ans et plus
Moins de 6 mois	12%	48%	33%	6%	1%	
6 mois à 12 mois		6%	18%	56%	18%	2%
1 à 2 ans	1%		2%	18%	68%	11%
2 à 3 ans		4%		19%	38%	38%
3 à 4 ans			3%	16%	46%	35%
4 ans et plus			20%		50%	30%
<b>Total</b>	<b>5%</b>	<b>19%</b>	<b>17%</b>	<b>19%</b>	<b>30%</b>	<b>10%</b>

Parmi l'ensemble des bénéficiaires en exécution de clause sur des marchés « Services » en 2013 avec une durée de moins de 6 mois entre le premier et le dernier contrat, 48% ont travaillé entre 2 et 3 mois au total (soit 67 bénéficiaires) et un tiers entre 4 et 6 mois (46 bénéficiaires). Concernant les 37 bénéficiaires pour qui il s'est écoulé entre 3 et 4 ans entre le premier et le dernier contrat, près de la moitié a travaillé durant 1 à 2 ans et 35% ont travaillé 2 ans ou plus (soit 13 bénéficiaires).

## - D. La clause d'insertion dans les parcours des bénéficiaires -

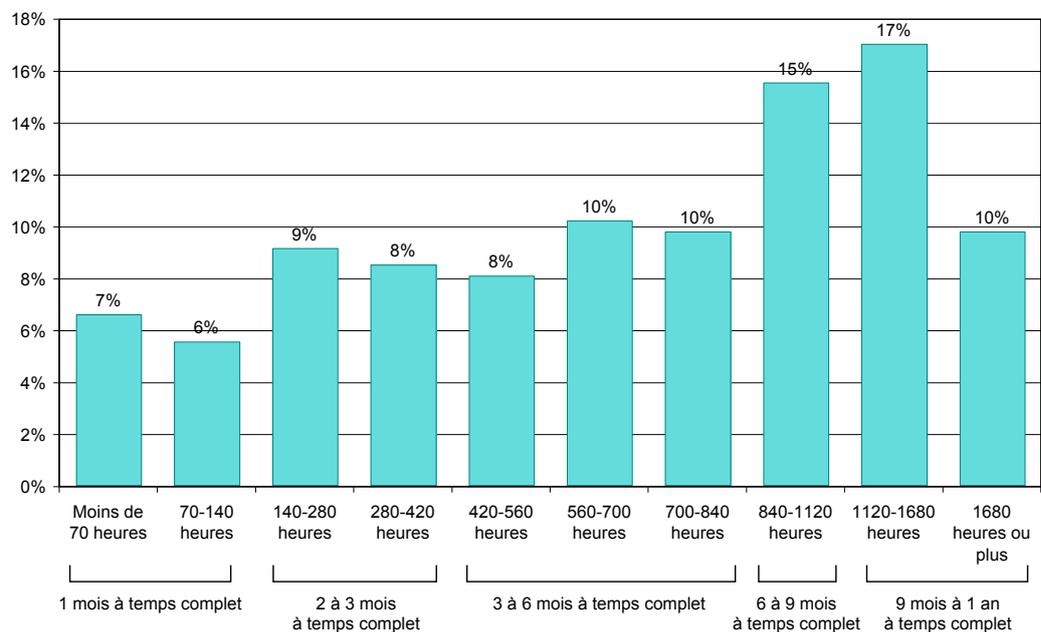
## 3. Les heures réalisées cumulées

**Remarque** : pour cette partie, parmi les 1 514 bénéficiaires en exécution de clause d'insertion en 2013, ont été retenus les bénéficiaires pour qui la durée écoulée entre le premier et le dernier contrat était d'au moins un an, soit 471 bénéficiaires.



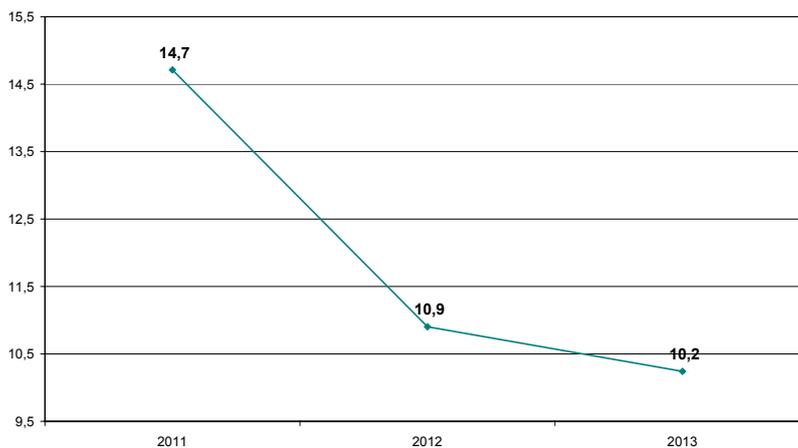
Parmi les 471 bénéficiaires en exécution de clause en 2013 pour lesquels il s'est écoulé au moins 1 an entre le premier et le dernier contrat, sur les 12 derniers mois 17% ont travaillé entre 1 120 et 1 680 heures (soit 9 mois à 1 an à temps complet) et 15% ont travaillé entre 840 à 1 120 heures (soit 6 à 9 mois à temps complet). A l'opposé, 7% des bénéficiaires ont travaillé moins de 70 heures au total sur ces 12 derniers mois d'observation, soit moins de 2 semaines à temps complet.

Evolution du volume horaire d'insertion sur un an des bénéficiaires présents en 2013



#### 4. La durée moyenne des contrats

Evolution de la durée moyenne des contrats (en mois) entre 2011 et 2013

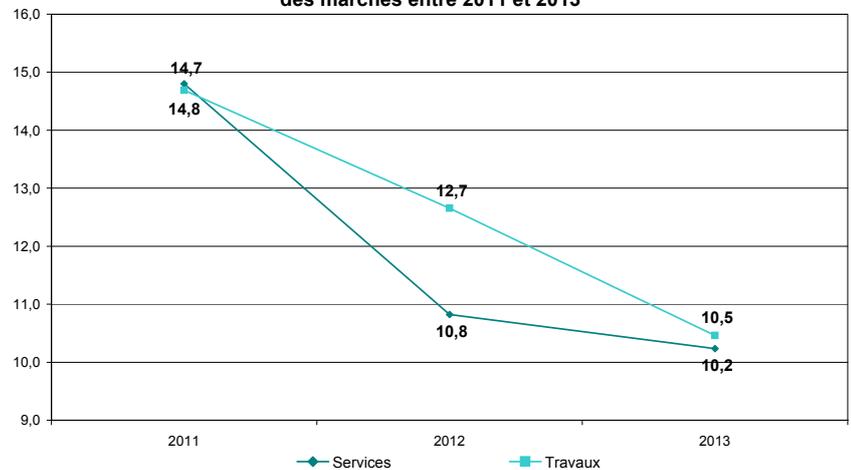


En 2013, la durée moyenne des contrats est de 10,2 mois. Cette durée moyenne a fortement diminué entre 2011 et 2012 : 14,7 mois en 2011 et 10,9 mois en 2012.

Concernant la nature des marchés, la durée moyenne des contrats est quasiment la même en 2011 (près de 15 mois) et 2013 (environ 10,5 mois) pour les marchés «Travaux» et «Services».

En revanche, en 2012, les contrats sur les marchés «Travaux» ont été plus longs que ceux des marchés «Services» : 12,7 mois contre 10,8 mois.

Evolution de la durée moyenne des contrats (en mois) selon la nature des marchés entre 2011 et 2013



#### 5. Les entreprises dans lesquelles sont intervenus les bénéficiaires en 2013

Le passage par des emplois issus des clauses d'insertion permet aux salariés bénéficiaires d'être repérés par les entreprises ou les agences d'intérim. La possibilité de multiplier les contacts avec différentes entreprises permet d'accroître son expérience et de développer un « réseau professionnel ».

Nombre d'entreprises* dans lesquelles sont intervenus les bénéficiaires	Effectif	Part
1 entreprise	831	85%
2 entreprises	99	10%
3 entreprises	33	3%
4 entreprises	13	1%
5 entreprises ou plus	3	0%
<b>Total</b>	<b>979</b>	<b>100%</b>

\* hors SIAE

Parmi les 979 bénéficiaires en exécution de clauses (hors SIAE) en 2013, 85% n'ont travaillé que dans une seule entreprise (soit 831 bénéficiaires) et 10% ont travaillé dans deux entreprises (99 bénéficiaires).

## - D. La clause d'insertion dans les parcours des bénéficiaires -

## 6. Focus sur les bénéficiaires avec comme premier contrat une mission d'intérim

Dernier contrat		Effectif	Part
ETT	Mission	639	69%
ETTI	Mission	170	18%
Embauche directe	CDI	24	3%
	CDD	37	4%
	Contrat de professionnalisation	4	0%
	Contrat d'apprentissage	6	1%
	Emploi aidé (CUI, emploi d'avenir)	7	1%
GEIQ	Contrat de professionnalisation	20	2%
	Contrat d'apprentissage	5	1%
	Emploi aidé (CUI, emploi d'avenir)	1	0%
	CDD	2	0%
CDDI		11	1%
<b>Total</b>		<b>926</b>	<b>100%</b>

Parmi les 2 573 bénéficiaires présents dans le dispositif entre 2011 et 2013, 926 avaient comme premier contrat une mission d'intérim (classique ou ETTI). Parmi eux, près de neuf sur dix ont toujours un contrat d'intérim, soit 809 bénéficiaires (69% en intérim classique et 18% en ETTI).

Par ailleurs, 8% ont eu une embauche directe (soit 78 bénéficiaires), dont 4% en CDD (37 bénéficiaires) et 3% en CDI (24 bénéficiaires).

Enfin, 3% de ces bénéficiaires ont eu un contrat auprès d'un GEIQ (soit 28 bénéficiaires), dont 2% en contrat de professionnalisation (20 bénéficiaires).

## 7. La perception des bénéficiaires des effets sur leur parcours d'insertion professionnelle

Au regard des résultats de l'analyse quantitative réalisée auprès des bénéficiaires, le passage par les clauses d'insertion a eu de réels effets sur les parcours professionnels du point de vue des bénéficiaires.

Le passage par la clause a eu des effets positifs du point de vue des bénéficiaires :

- 69% des répondants à l'enquête estiment avoir repris confiance en leurs capacités professionnelles grâce aux contrats effectués dans le cadre du dispositif.
- 88% des répondants estiment avoir obtenu dans le cadre des clauses d'insertion une expérience professionnelle valorisante.
- Pour 60% d'entre eux, ce(s) contrat(s) a permis de sortir d'une période difficile et de reprendre « goût au travail »,
- Pour 21% des répondants, le passage par le dispositif des clauses a permis d'acquérir une première expérience professionnelle, notamment chez les jeunes de moins de 26 ans.
- Pour 45% des répondants, le passage par le dispositif a permis de changer d'orientation professionnelle et de découvrir un nouveau métier.
- 23% ont exprimé avoir obtenu une formation qualifiante. Même s'il convient de prendre cette donnée avec précaution puisque les bénéficiaires ne font pas toujours la distinction entre les acquis de l'expérience et la qualification.

Les effets sur l'accès à l'emploi sont mis en avant par plus de la moitié des bénéficiaires :

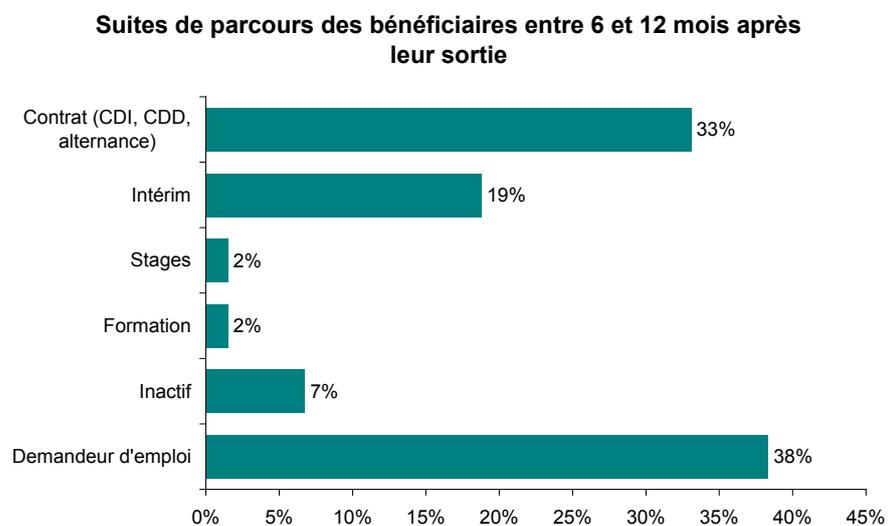
- 84% des répondants estiment que le passage par le dispositif leur a permis de prendre contact avec des employeurs et de pouvoir faire leurs preuves sur le terrain.
- 51% estiment avoir rencontré de nouvelles personnes leur permettant de trouver plus facilement un emploi.
- 51% des répondants en emploi estiment que le passage par les clauses d'insertion leur a permis de trouver leur emploi actuel.

## Partie IV. Le devenir des bénéficiaires en sortie de clauses

### A. La situation des publics de 6 à 12 mois après le passage dans le dispositif

Afin de connaître le devenir des personnes sorties du dispositif à l'issue de leur(s) mise(s) en emploi dans le cadre des clauses d'insertion, une enquête téléphonique a été réalisée auprès de 346 personnes sorties du dispositif depuis 6 à 12 mois. L'enquête par téléphone a été réalisée par le Compas au mois de mai 2014. Parmi les 345 personnes sollicitées, 133 ont pu être contactées et ont accepté de répondre au questionnaire, soit un taux de retour satisfaisant de 39%.

La clause sociale semble jouer **un rôle d'impulsion d'une dynamique de parcours vers l'emploi, avec 55% des bénéficiaires qui sont en situation d'emploi ou formation** entre 6 et 12 mois après, soit 73 individus.



Même si les contrats restent précaires (la clause n'amène que très peu de CDI), le passage par les clauses remplit son rôle de « tremplin » pour un retour vers l'emploi dans une logique de parcours.

Sur les 73 personnes en emploi ou formation, 44 d'entre elles disposent d'un contrat en CDI, en CDD ou en alternance (18 en CDI, 19 en CDD, 7 en alternance) et 25 sont en intérim. Sur l'ensemble du panel enquêté, 14% des bénéficiaires sont en situation d'emploi durable (c'est-à-dire en CDI) entre 6 et 12 mois après leur dernier contrat dans le cadre du dispositif.

Parmi les 71 personnes en emploi, 69% travaillent dans le secteur de la construction et 10% dans le secteur des activités de nettoyage. Dans seulement 21% des cas, les personnes en emploi passées par le dispositif travaillent dans d'autres secteurs d'activités (restauration, industrie, services d'aides à la personne,...).

Plus dans le détail, parmi les 71 bénéficiaires en emploi, 29 sont embauchés par la même entreprise que celle où ils ont effectué leur dernière clause, soit 39% des sorties en emploi. Pour ces publics, on peut penser que le passage par le dispositif a directement facilité la sortie vers l'emploi, même si ce dernier n'est pas toujours durable (9 CDI sur les 29 situations).

Enfin, 38% des bénéficiaires des clauses interrogés sont demandeurs d'emploi entre 6 à 12 mois après leur sortie (soit 51 bénéficiaires). Parmi eux, 80% disposent d'allocations chômage.

## B. Les facteurs « plus » des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête

### 1. Au regard de l'âge

Les jeunes de moins de 26 ans sont sur-représentés parmi les bénéficiaires ayant répondu à l'enquête en emploi tandis que ceux de 40-49 ans sont sous-représentés.

Age	En emploi		Hors emploi		Ensemble des bénéficiaires	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins de 26 ans	39	55%	24	39%	63	47%
26-39 ans	18	25%	15	24%	33	25%
40-49 ans	11	15%	16	26%	27	20%
50 ans et plus	3	4%	7	11%	10	8%
<b>Ensemble</b>	<b>71</b>	<b>100%</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>	<b>133</b>	<b>100%</b>

*En grisé les valeurs peu significatives du fait de faibles effectifs*

Aide à la lecture : 47% des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête ont moins de 26 ans. Toutefois, parmi les bénéficiaires en emploi, leur part est de 55%.

Age	En emploi	Hors emploi	Total
Moins de 26 ans	62%	38%	100%
26-39 ans	55%	45%	100%
40-49 ans	41%	59%	100%
50 ans et plus	30%	70%	100%
<b>Moyenne</b>	<b>53%</b>	<b>47%</b>	<b>100%</b>

*En grisé les valeurs peu significatives du fait de faibles effectifs*

Si en moyenne, les bénéficiaires ayant répondu à l'enquête ont 53% de chances d'être en emploi, cette part est de 62% pour ceux de moins de 26 ans contre 41% pour ceux de 40-49 ans.

### 2. Au regard du sexe

Les hommes sont nettement sur-représentés parmi les bénéficiaires ayant répondu à l'enquête (qu'ils soient en emploi ou non).

Sexe	En emploi		Hors emploi		Ensemble des bénéficiaires	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Homme	66	93%	58	94%	124	93%
Femme	5	7%	4	6%	9	7%
<b>Ensemble</b>	<b>71</b>	<b>100%</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>	<b>133</b>	<b>100%</b>

*En grisé les valeurs peu significatives du fait de faibles effectifs*

Sexe	En emploi	Hors emploi	Total
Homme	53%	47%	100%
Femme	56%	44%	100%
<b>Moyenne</b>	<b>53%</b>	<b>47%</b>	<b>100%</b>

*En grisé les valeurs peu significatives du fait de faibles effectifs*

Le pourcentage de « chances » d'être en emploi est de 53% pour les hommes.

## - B. Les facteurs « plus » des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête -

## 3. Au regard du niveau de qualification

Les bénéficiaires en emploi sans qualification (niveau VI) sont sous-représentés (20% contre 23% pour l'ensemble des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête) tandis que ceux avec un niveau CAP-BEP (niveau V) sont sur-représentés (35% contre 32%).

Niveau de qualification	En emploi		Hors emploi		Ensemble des bénéficiaires	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
IV (Bac et +)	6	8%	8	13%	14	11%
V (CAP-BEP)	25	35%	18	29%	43	32%
Vbis (Brevet des collèges)	25	35%	16	26%	41	31%
VI (sans diplôme)	14	20%	16	26%	30	23%
Diplôme étranger*	1	1%	4	6%	5	4%
<b>Ensemble</b>	<b>71</b>	<b>100%</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>	<b>133</b>	<b>100%</b>

\* sans équivalence en France

En grisé les valeurs peu significatives du fait de faibles effectifs

Niveau de qualification	En emploi	Hors emploi	Total
IV (Bac et +)	43%	57%	100%
V (CAP-BEP)	58%	42%	100%
Vbis (Brevet des collèges)	61%	39%	100%
VI (sans diplôme)	47%	53%	100%
Diplôme étranger*	20%	80%	100%
<b>Moyenne</b>	<b>53%</b>	<b>47%</b>	<b>100%</b>

\* sans équivalence en France

En grisé les valeurs peu significatives du fait de faibles effectifs

Sans surprise, les chances d'être en emploi sont plus élevées pour les bénéficiaires avec un niveau CAP-BEP (environ six chances sur dix) alors qu'elles ne sont que de 47% pour les bénéficiaires sans qualification.

## 4. Au regard du type de marché

Les bénéficiaires en emploi positionnés sur des marchés de services sont sur-représentés (21% contre 18% pour l'ensemble des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête) tandis que ceux positionnés sur des marchés de travaux sont sous-représentés (79% contre 82%).

Type de marché	En emploi		Hors emploi		Ensemble des bénéficiaires	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Services	15	21%	9	15%	24	18%
Travaux	56	79%	53	85%	109	82%
<b>Ensemble</b>	<b>71</b>	<b>100%</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>	<b>133</b>	<b>100%</b>

Type de marché	En emploi	Hors emploi	Total
Services	63%	38%	100%
Travaux	51%	49%	100%
<b>Moyenne</b>	<b>53%</b>	<b>47%</b>	<b>100%</b>

Le fait d'avoir été positionné sur des marchés de services augmente les chances d'accéder à un emploi (63% contre 51% de chances pour les bénéficiaires positionnés sur des marchés de travaux).

## - B. Les facteurs « plus » des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête -

## 5. Au regard du nombre de mises à l'emploi

Les bénéficiaires en emploi eu une seule mise à l'emploi sont sur-représentés (52% contre 49% pour l'ensemble des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête) tandis que ceux avec 4 mises à l'emploi ou plus sont sous-représentés (8% contre 14%).

Mises à l'emploi	En emploi		Hors emploi		Ensemble des bénéficiaires	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1 mise à l'emploi	37	52%	28	45%	65	49%
2 mises à l'emploi	18	25%	14	23%	32	24%
3 mises à l'emploi	10	14%	8	13%	18	14%
4 mises à l'emploi ou plus	6	8%	12	19%	18	14%
<b>Ensemble</b>	<b>71</b>	<b>100%</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>	<b>133</b>	<b>100%</b>

Mises à l'emploi	En emploi	Hors emploi	Total
1 mise à l'emploi	57%	43%	100%
2 mises à l'emploi	56%	44%	100%
3 mises à l'emploi	56%	44%	100%
4 mises à l'emploi ou plus	33%	67%	100%
<b>Moyenne</b>	<b>53%</b>	<b>47%</b>	<b>100%</b>

Ainsi, les chances d'être en emploi sont plus élevées pour les bénéficiaires avec une seule mise à l'emploi (57%) alors qu'elles ne sont que de 33% pour les bénéficiaires avec 4 mises à l'emploi ou plus.

## 6. Au regard du volume horaire réalisé

Les bénéficiaires en emploi qui ont travaillé durant 1 à 3 mois à temps complet sont sur-représentés (44% contre 41% pour l'ensemble des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête) tandis que ceux qui ont travaillé durant 9 mois à 1 an à temps complet sont sous-représentés (11% contre 17%).

Volume horaire réalisé	En emploi		Hors emploi		Ensemble des bénéficiaires	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1 mois à temps complet	12	17%	6	10%	18	14%
De 1 à 3 mois à temps complet	31	44%	24	39%	55	41%
De 3 à 9 mois à temps complet	14	20%	12	19%	26	20%
De 9 mois à 1 an à temps complet	8	11%	14	23%	22	17%
Plus d'1 an à temps complet	6	8%	6	10%	12	9%
<b>Ensemble</b>	<b>71</b>	<b>100%</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>	<b>133</b>	<b>100%</b>

Volume horaire	En emploi	Hors emploi	Total
1 mois à temps complet	67%	33%	100%
De 1 à 3 mois à temps complet	56%	44%	100%
De 3 à 9 mois à temps complet	54%	46%	100%
De 9 mois à 1 an à temps complet	36%	64%	100%
Plus d'1 an à temps complet	50%	50%	100%
<b>Moyenne</b>	<b>53%</b>	<b>47%</b>	<b>100%</b>

Ainsi, le fait d'avoir travaillé durant 1 à 3 mois à temps complet augmente les chances d'accéder à un emploi (56% contre 36% de chances pour les bénéficiaires ayant travaillé durant 9 mois à 1 an à temps complet).

## - B. Les facteurs « plus » des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête -

## 7. Au regard d'une embauche directe dans le cadre de la clause

Les bénéficiaires en emploi ayant eu au moins une embauche directe sont sur-représentés : 34% contre 29% pour l'ensemble des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête.

Au moins une mise à l'emploi dans le cadre d'une embauche directe	En emploi		Hors emploi		Ensemble des bénéficiaires	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Oui	24	34%	15	24%	39	29%
Non	47	66%	47	76%	94	71%
<b>Ensemble</b>	<b>71</b>	<b>100%</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>	<b>133</b>	<b>100%</b>

Au moins une mise à l'emploi dans le cadre d'une embauche directe	En emploi	Hors emploi	Total
Oui	62%	38%	100%
Non	50%	50%	100%
<b>Moyenne</b>	<b>53%</b>	<b>47%</b>	<b>100%</b>

Si en moyenne, les bénéficiaires ayant répondu à l'enquête ont 53% de chances d'être en emploi, cette part est de 62% pour ceux ayant eu au moins une embauche directe (contre 50% pour ceux qui n'ont pas eu d'embauche directe).

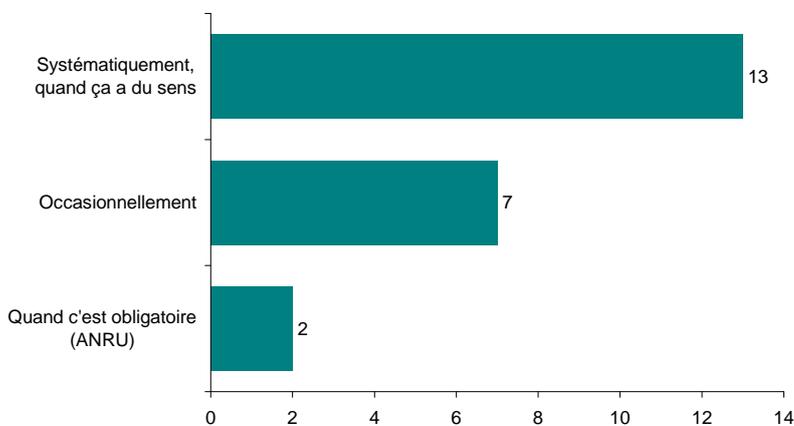
## Partie V. Positionnement et effets de la mise en oeuvre du dispositif pour les acteurs

### A. Les maîtres d'ouvrage

Afin de connaître les pratiques, les besoins et les perspectives des maîtres d'ouvrages impliqués dans la mise en oeuvre du dispositif avec le Relais Chantiers, une enquête en ligne a été réalisée auprès de 61 représentants maîtres d'ouvrage sorties du dispositif depuis 6 à 12 mois. L'enquête par téléphone a été réalisée par le Compas au mois de mai 2014. Parmi ces derniers, 22 ont répondu au questionnaire, soit un taux de retour de 36%.

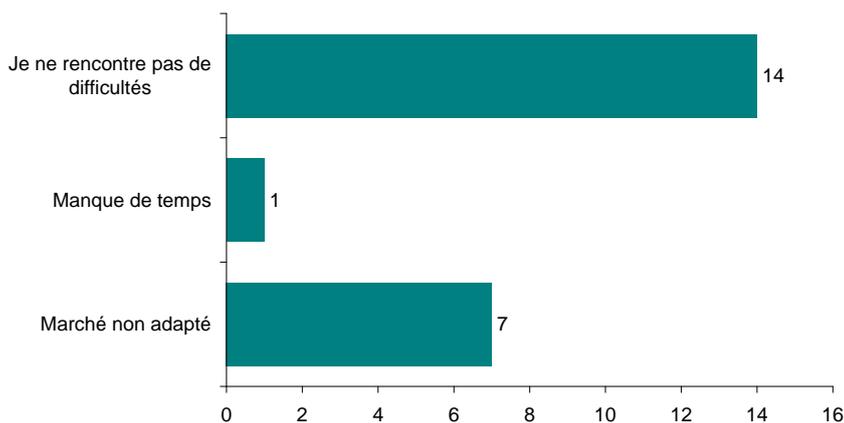
#### 1. Le recours à la clause

Quel recours avez-vous du dispositif clause d'insertion ?



La majorité des maîtres d'ouvrages intègrent la clause systématiquement ou dès qu'ils le peuvent (13 sur 22). Seulement deux maîtres d'ouvrage ne l'intègrent que quand elle est obligatoire (il s'agit de promoteurs privés).

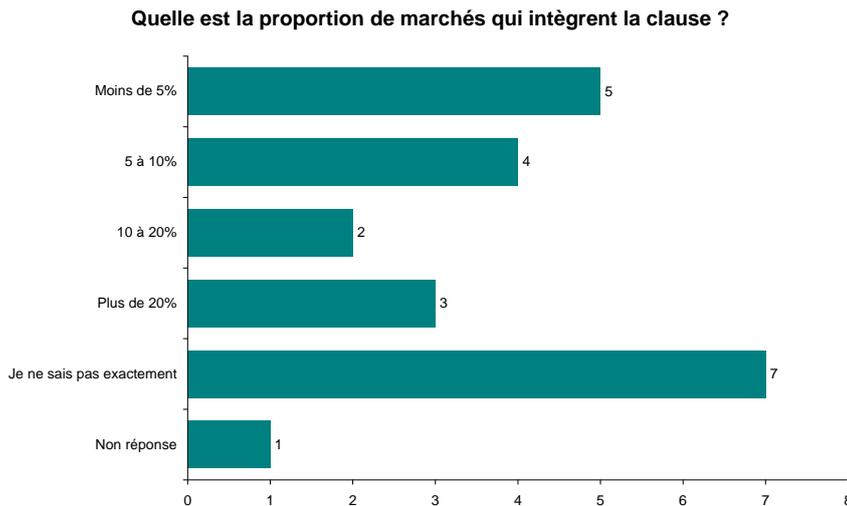
Quelle(s) difficulté(s) rencontrez-vous pour recourir à la clause ?



Huit maîtres d'ouvrage expriment rencontrer des difficultés pour recourir à la clause. Dans la majorité des cas, ces difficultés sont liées à des marchés non adaptés au dispositif.

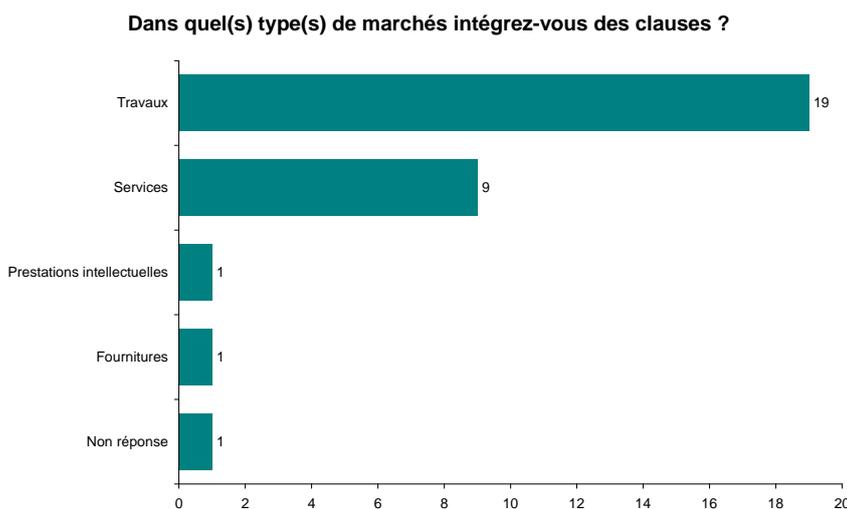
## - A. Les maîtres d'ouvrage -

## 2. La proportion de marchés



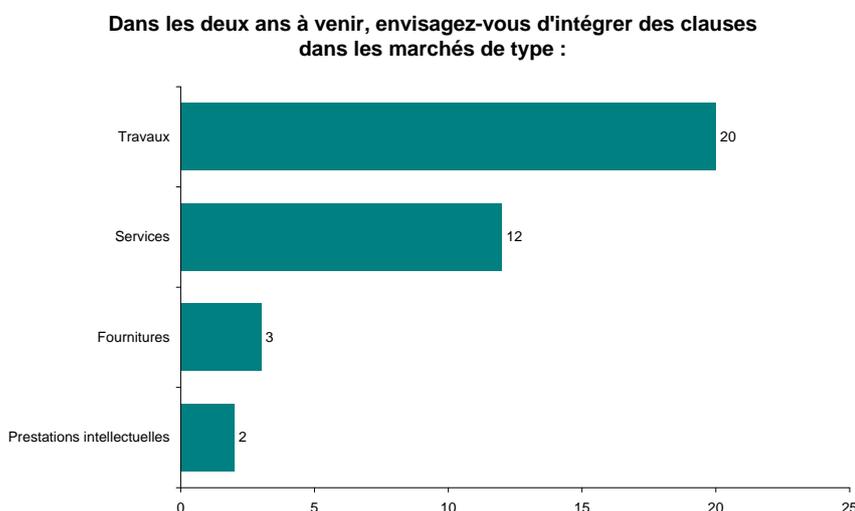
Pour cinq maîtres d'ouvrage, la clause concerne moins de 5% des marchés. Sept ne connaissent pas la proportion de marchés concernés.

## 3. Les types de marchés



19 maîtres d'ouvrages intègrent la clause uniquement dans les marchés de travaux.

Seulement un maître d'ouvrage intègre le dispositif dans les prestations intellectuelles (DREAL Alsace). Il est de même pour les fournitures (CUS et Ville de Strasbourg, service véhicules et ateliers).

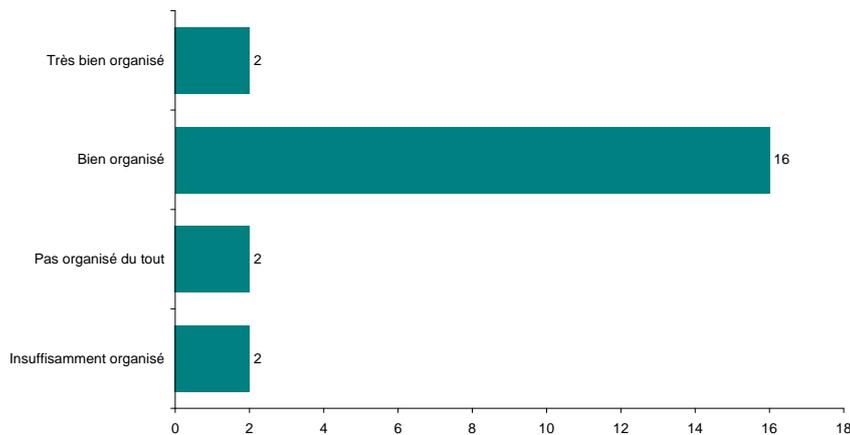


La tendance à la diversification des marchés semble se confirmer.

A 2 ans, 12 maîtres d'ouvrage envisagent d'intégrer la clause dans les marchés de services, trois dans les fournitures et deux dans les prestations intellectuelles.

## 4. L'organisation interne

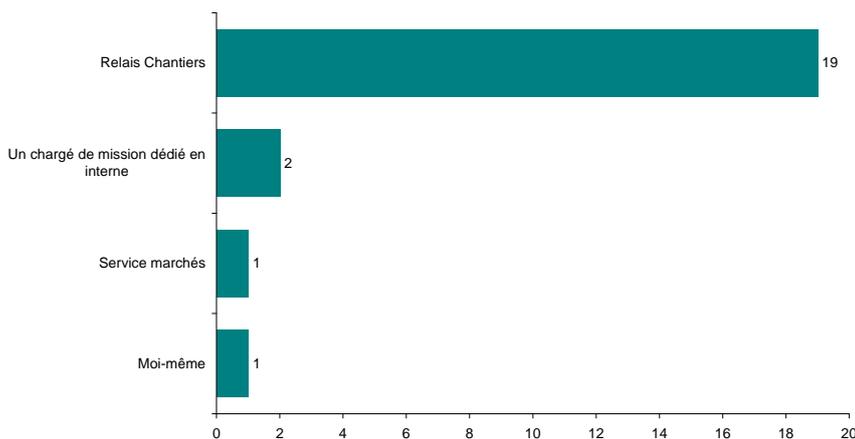
En terme d'organisation pour la gestion du dispositif, estimez-vous être :



La grande majorité des maîtres d'ouvrage se déclarent bien ou très bien organisés (18 sur 22). Seuls quatre se déclarent insuffisamment organisés. Pour ces derniers, il s'agit de collectivités territoriales et d'établissements publics.

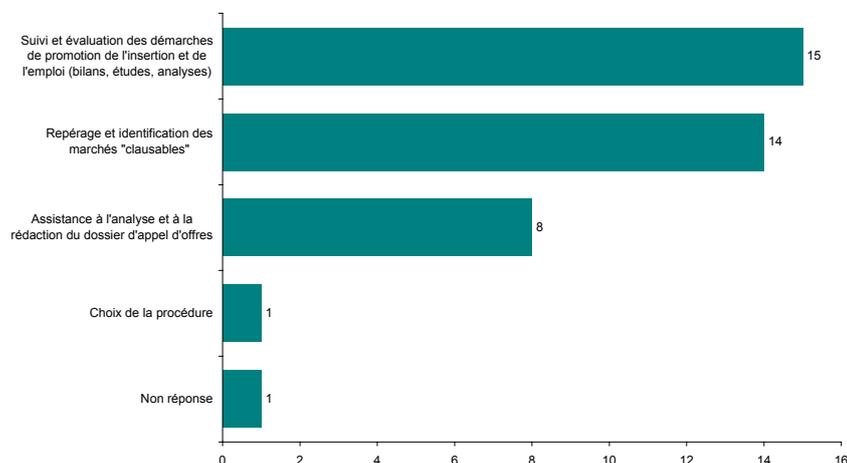
## 5. Les ressources mobilisées

Quelles ressources mobilisez-vous pour mettre en oeuvre le dispositif ?



La grande majorité des maîtres d'ouvrage font appel au Relais Chantiers.

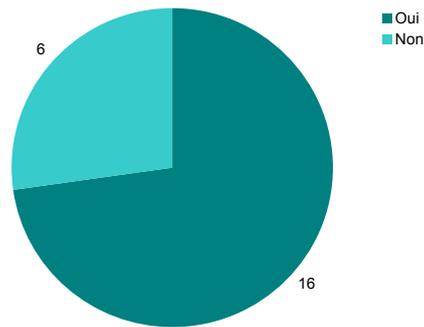
A quelle offre de services du Relais Chantiers faites-vous appel ?



Parmi la palette des services proposés par le Relais Chantiers, le suivi et l'évaluation des démarches de promotion de l'insertion et de l'emploi (bilans, études, analyses), ainsi que le repérage et l'identification des marchés «clausables» sont les plus mobilisés par les maîtres d'ouvrage.

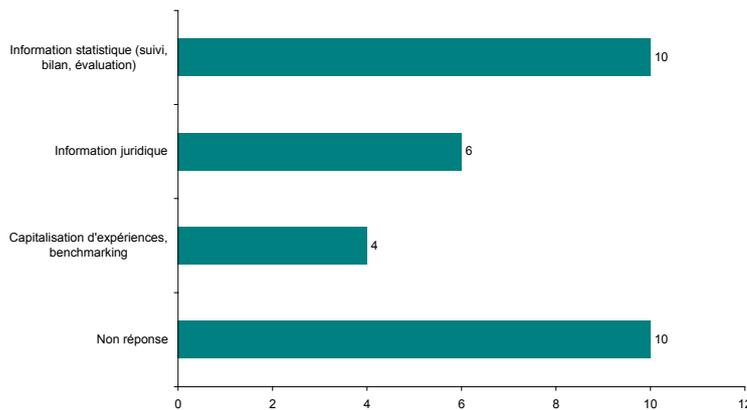
## - A. Les maîtres d'ouvrage -

Etes-vous suffisamment informés sur le dispositif clauses d'insertion ?



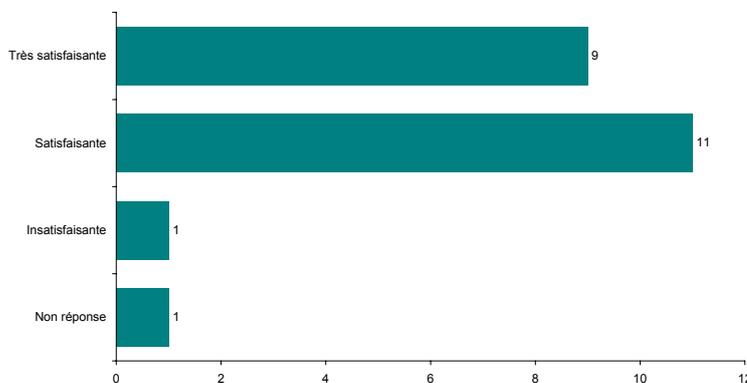
Six maîtres d'ouvrage estiment ne pas se sentir suffisamment informés sur le dispositif.

Dans quel(s) domaine(s) souhaitez-vous être mieux informés ?



Dix maîtres d'ouvrage souhaiteraient être mieux informés sur le suivi des publics et l'évaluation du dispositif, et six sur une mise à disposition d'information juridique (collectivités territoriales et établissements publics).

Globalement, comment jugez-vous l'offre de services du Relais Chantiers ?



La quasi-totalité des maîtres d'ouvrage interrogés sont satisfaits ou très satisfaits de l'offre de services du Relais Chantiers (20 sur 22). Sont plus particulièrement appréciés :

- « la prise en compte des difficultés techniques,
- la réactivité sur les dossiers,
- le bilan exhaustif en fin de mission,
- l'efficacité du service,
- la gestion des publics/fournisseurs,
- la mise à disposition d'informations précises ».

A la question ouverte, « dans les deux années à venir, quelles améliorations vous semblent importantes d'apporter au dispositif clauses d'insertion ? », quatre maîtres d'ouvrage ont apporté une réponse :

« - améliorer la lisibilité sur la période d'insertion ou l'intégration définitive sur le marché de l'emploi du personnel concerné (x2)

- une sensibilisation peut-être plus poussée des maîtres d'œuvre pourrait permettre un recours plus systématique à ces dispositifs

- pour le nettoyage, il faut continuer à intégrer la reprise du personnel (Annexe 7 dans la convention collective) sinon les entreprises ne pourront pas répondre aux critères imposés ».

## 6. Approche qualitative

### **Le point de vue de la Mission Régionale Achat du SGARE de la Préfecture Alsace**

Depuis la circulaire du 3 décembre 2008 relative à «l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics», des dynamiques d'achats socialement responsables ont été impulsés au sein de l'Etat déconcentré en lien avec le Service des Achats de l'Etat (SAE).

Placée au sein du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et Européennes (SGARE) de la Préfecture Alsace, la Mission régionale achat a pour rôle de mettre en oeuvre au plan local la politique d'achats de l'Etat. La mise en oeuvre de cette stratégie s'appuie sur une série d'objectifs, parmi lesquels le développement des achats durables. Elle a ainsi intégré des clauses sociales pour des travaux de nettoyage et de maintenance de bâtiments publics en s'appuyant sur le Relais Chantiers.

Le Relais Chantiers est associé très en amont. Cette collaboration, jugée comme efficace, permet d'identifier les marchés «clausables» en fonction de leur objet, de leur technicité, de leur durée et des conditions techniques de réalisation. Aujourd'hui, tous les marchés à priori adaptés intègrent une clause d'insertion au niveau du SAE. Pour autant, le SAE n'a pas de visibilité sur les marchés passés en direct par les services déconcentrés ou les établissements publics («marchés métiers»).

L'intégration des clauses dans les marchés publics de l'Etat se généralise peu à peu, même si les résultats peuvent sembler encore insuffisants au regard du potentiel. En lien avec le Relais Chantiers, une démarche d'information et de sensibilisation a été menée récemment auprès du Préfet de Région et des directeurs régionaux des services déconcentrés et des établissements publics, ainsi qu'aux agents qui passent des marchés. Cette impulsion se concrétise par la mise en place d'une convention (en cours de réalisation) entre le Préfet de Région, la DIRECCTE, les Conseils Généraux et le Conseil Régional visant à faciliter et systématiser le recours aux clauses sociales.

Le dispositif devrait ainsi être amené à se développer dans la commande publique de l'Etat. Des objectifs chiffrés sont par ailleurs déterminés au niveau national, chaque ministère et établissement public devant atteindre la barre de 10 % des marchés (au-delà de 90 000 euros) comportant une clause sociale à la fin de l'année 2015. A terme, en 2020, 15 % des marchés de l'Etat et des établissements publics (au-delà de 90 000 euros) devront comporter une clause sociale.

La dynamique engagée autour de la sensibilisation et l'acculturation au dispositif doit être poursuivie, en lien avec le Relais Chantiers. Cela passe également par un travail de communication sur les effets du dispositif auprès des bénéficiaires (dimension quantitative mais aussi qualitative). Une réflexion est également à poursuivre quant à l'élargissement du dispositif à d'autres types de marchés

### **Le point de vue du service Emploi et économie solidaire de la Communauté Urbaine et la ville de Strasbourg**

La Communauté Urbaine et la ville de Strasbourg ont été pionnières dans la mise en oeuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics au niveau national. Aujourd'hui, 43% des marchés publics de plus de 90 000€ intègrent des clauses d'insertion.

La généralisation du dispositif a reposé sur un réel portage politique des élus, avec la mise en place d'une instance politique dédiée aux clauses d'insertion, jouant le rôle de comité de pilotage.

L'instance de pilotage incarne l'outil de suivi, d'animation et d'évaluation du dispositif, afin d'assurer dans la durée sa mise en oeuvre au sein de la collectivité et sur le territoire.

**- A. Les maîtres d'ouvrage -**

L'instance porte et favorise également le dialogue entre les partenaires. A l'initiative des élus a ainsi été mis en oeuvre un réseau des acheteurs pour favoriser la cohérence des pratiques et des échanges entre les différents donneurs d'ordre. Le Relais Chantiers assure l'animation de ce réseau qui, pour l'instant, semble plus constituer plus un espace de transmission d'informations que «de co-construction collective». Des temps de rencontre sont ainsi mis en place 3 fois par an pour partager les informations autour du dispositif.

Dans un contexte de montée en puissance du dispositif (cf potentiel au niveau de l'Etat), il apparaît également nécessaire de mutualiser les ressources entre les différents donneurs d'ordre : *«si on double le nombre de clauses sur le territoire, on ne pourra pas doubler les financements publics pour accompagner leur mise en oeuvre. Une des réponses passe par la mutualisation entre les pouvoirs publics»*. De plus, la capitalisation d'expériences entre les différents donneurs d'ordre constitue une piste de progrès souhaitée.

Au niveau des services de la CUS et de la ville de Strasbourg, il y a eu un effet d'apprentissage collectif important au fur et à mesure du développement de la clause depuis plus de 20 ans. Cet effet d'apprentissage a permis le développement important des volumes horaires chaque année, et le repérage constant des nouveaux marchés sur lesquels la mise en place d'une clause est possible. Aujourd'hui, le travail d'accompagnement avec le Relais Chantiers se fait de façon quasi-systématique, même si certains services apparaissent plus autonomes que d'autres dans la mobilisation du dispositif. A l'interne, des outils sont mis à disposition des gents pour faciliter le recours à la clause (mallette dédiée à la commande publique accessible via l'Intranet par exemple).

Le renouvellement des marchés avec clauses sociales est ainsi acquis au sein de la collectivité. Le développement passe par la recherche de «niches» de diversification, comme certains marchés de communication avec fabrication de stands à titre d'exemple.

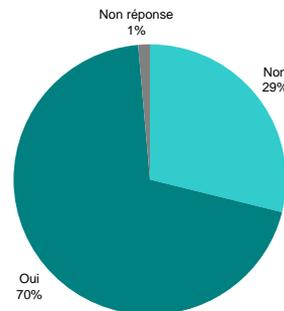
Enfin, au-delà du suivi quantitatif de la réalisation des heures, la collectivité souhaite affiner la connaissance des effets du dispositif, notamment sur le parcours des publics. Cela pourrait passer notamment par la refonte des systèmes d'information et de gestion des suivis. Cela supposerait aussi de «dégager du temps» au Relais Chantiers pour réaliser ce travail d'analyse, en internalisant au sein de la collectivité certaines tâches jusqu'à présent externalisées auprès du Relais Chantiers.

## B. Les entreprises

Là aussi, afin de connaître les pratiques, les besoins et les perspectives des entreprises impliquées dans la mise en oeuvre du dispositif, une enquête en ligne a été réalisée auprès de 512 entreprises. Parmi ces dernières, 73 ont répondu au questionnaire, soit un taux de retour de 14%.

### 1. Le préalable à l'activité

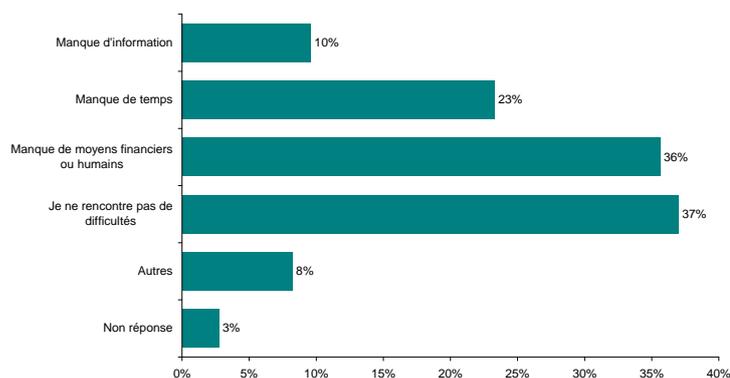
Est-il évident pour vous de répondre aux appels d'offre intégrant une clause d'insertion ?



70% des entreprises répondent facilement aux appels d'offre intégrant une clause d'insertion.

Ce sont ainsi près de 3 entreprises sur 10 pour lesquelles la réponse n'est pas évidente. Il s'agit principalement de TPE et PME de moins de 50 salariés du secteur de la construction.

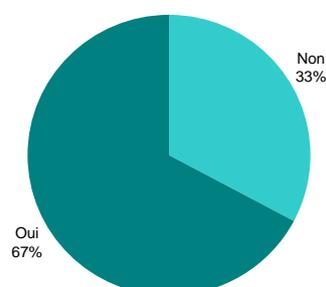
Les principales difficultés rencontrées pour répondre aux appels d'offre intégrant une clause d'insertion



Les principales difficultés rencontrées pour répondre aux appels d'offre intégrant une clause sont le manque de moyens financiers ou humains (36%) et le manque de temps (23%). Seulement 10% des entreprises semblent manquer d'information sur le dispositif.

### 2. La mise en oeuvre des clauses et l'organisation de l'activité

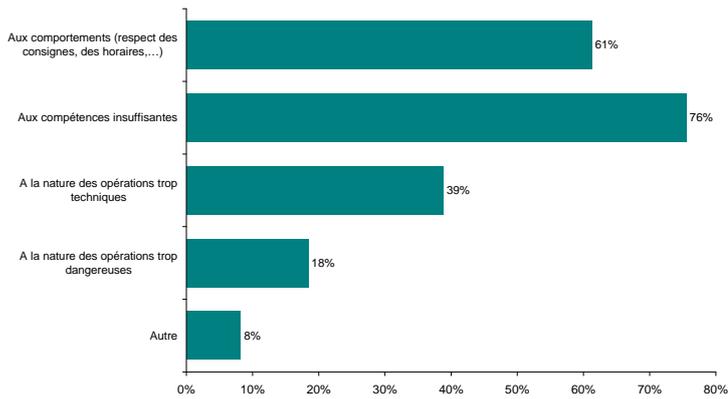
Avez-vous rencontré des difficultés de recrutement de personnes en insertion ?



Deux tiers des entreprises interrogées ont rencontré au moins une fois des difficultés de recrutement de personnes en insertion.

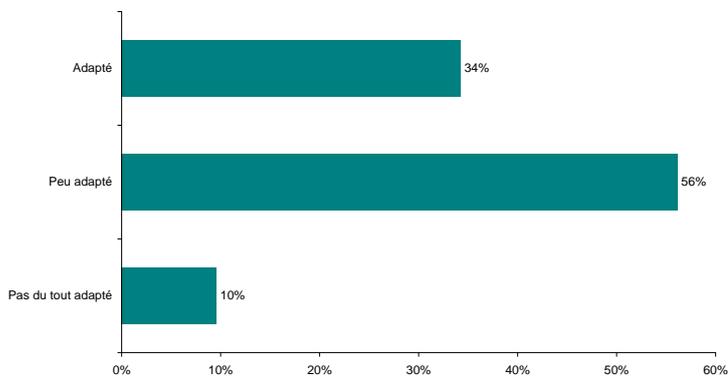
## - B. Les entreprises -

Si oui, ces difficultés sont principalement liées :



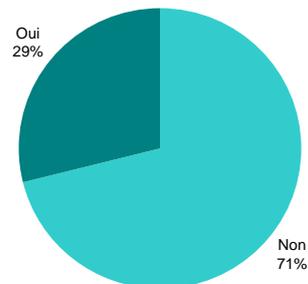
Pour les entreprises qui ont rencontré des difficultés de recrutement, ces dernières sont principalement liées aux compétences insuffisantes (76%) et aux comportements des publics (61%).

Comment considérez-vous le niveau de compétences des candidat(e)s ?



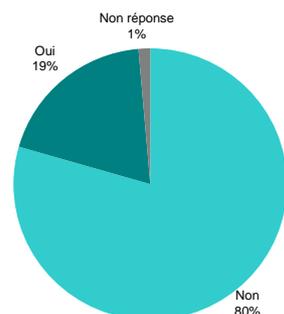
Deux tiers des entreprises estiment ainsi que les candidats ont un niveau de compétences peu ou pas du tout adapté.

Avez-vous été amenés à repenser l'organisation de votre activité pour répondre aux exigences du dispositif ?



Près de trois entreprises sur dix ont été amenés à repenser l'organisation de leur activité pour répondre aux exigences du dispositif

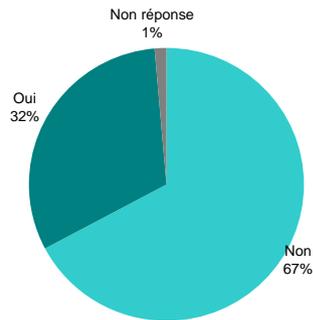
Cela vous a-t-il amené à modifier votre politique de recrutement ?



Pour deux entreprises sur dix, le dispositif les a amené à modifier leur politique de recrutement.

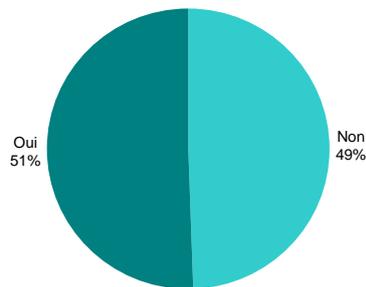
## - B. Les entreprises -

**Avez-vous embauché dans vos effectifs des personnes en insertion après la clause d'insertion ?**



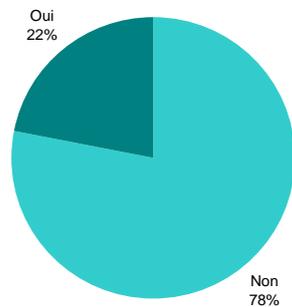
Environ un tiers des entreprises ont embauché dans leurs effectifs des personnes en insertion après la clause d'insertion, qu'il s'agisse de contrats en interim, de contrats en alternance, de CDD ou de CDI.

**Avez-vous un tuteur/une tutrice désigné(e) dans votre entreprise pour assurer le suivi des personnes en insertion ?**



Pour suivre les personnes en insertion, la moitié des entreprises disposent d'un tuteur ou d'une tutrice désigné(e), l'autre moitié n'en disposent pas.

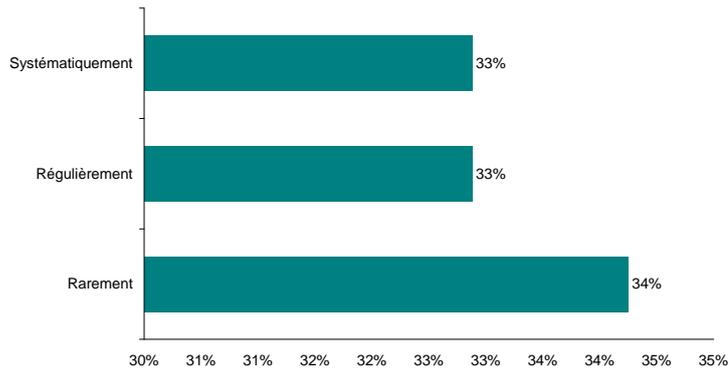
**Rencontrez-vous des difficultés lors du contrôle de l'exécution des clauses ?**



78% des entreprises ne rencontrent pas de difficultés lors du contrôle de l'exécution de la clause.

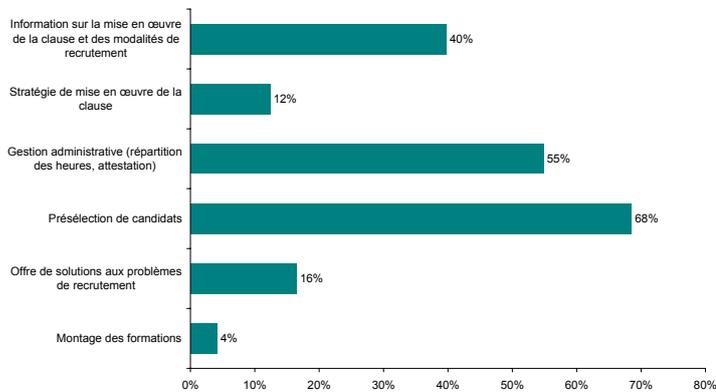
### 3. L'offre de services du Relais Chantiers

Faites-vous appel au Relais Chantiers pour vous accompagner dans vos engagements :



Deux tiers des entreprises font systématiquement ou régulièrement appel au Relais Chantiers pour les accompagner dans la mise en oeuvre de leurs engagements.

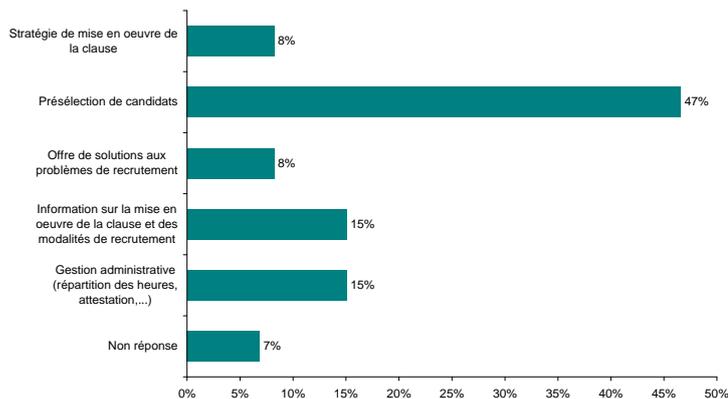
A quelle(s) offre(s) de services du Relais Chantiers faites-vous appel ?



Plus de deux tiers des entreprises sollicitent le Relais Chantiers pour la pré-sélection de candidats et plus de la moitié pour de la gestion administrative (répartition des heures, attestation,...).

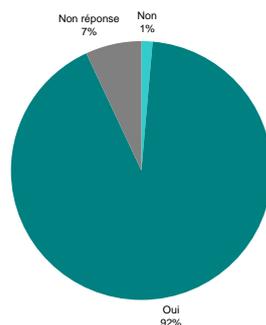
Seulement 4% des entreprises font appel au Relais Chantier pour le montage de formations.

Parmi ces offres, laquelle vous semble la plus importante ?



Dans la palette des services proposés par le Relais Chantiers aux entreprises, la présélection apparaît de loin comme la plus importante pour les entreprises interrogées (47%).

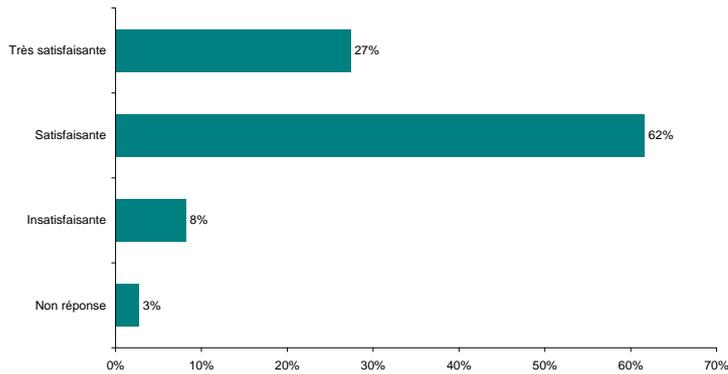
Vos demandes et remarques sont-elles prises en compte et traitées par le Relais Chantiers ?



Dans la palette des services proposés par le Relais Chantiers aux entreprises, la présélection apparaît de loin comme la plus importante pour les entreprises interrogées (47%).

## - B. Les entreprises -

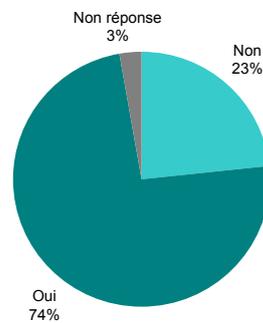
## Globalement, comment jugez-vous l'accompagnement et l'offre de services du Relais Chantiers ?



Près de 9 entreprises sur 10 jugent l'offre de services du Relais Chantiers très satisfaisantes ou satisfaisantes.

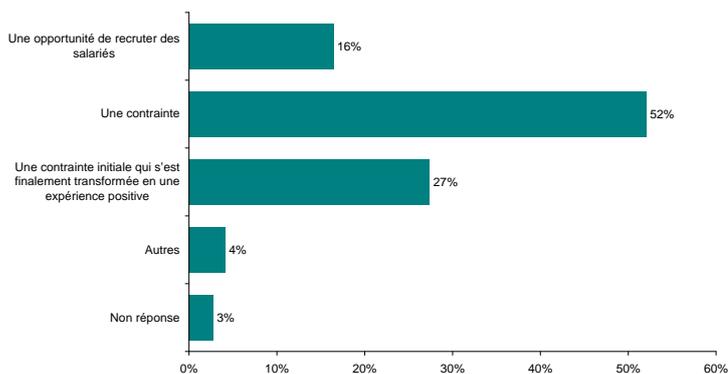
## 4. L'appréciation globale du dispositif

## Selon vous, l'entreprise privée a-t-elle un rôle à jouer dans l'insertion de personnes en difficultés ?



Près des trois quart des entreprises estiment qu'elles ont un rôle à jouer dans l'insertion des personnes en difficultés.

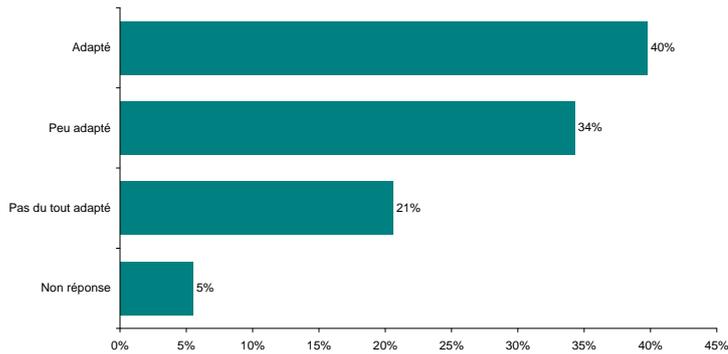
## La mise en place des clauses d'insertion dans les marchés publics est selon vous :



Pour autant, plus de la moitié des entreprises considèrent que la clause est une contrainte.

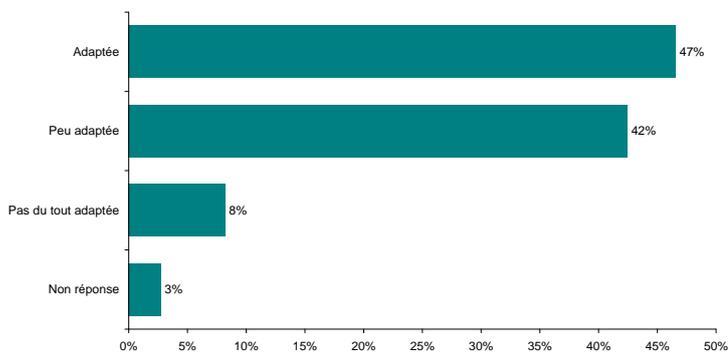
## - B. Les entreprises -

Compte tenu de votre expérience des clauses d'insertion dans les marchés publics, le volume d'heures réservé à l'insertion est généralement selon vous :



Plus de la moitié des entreprises estiment que le volume d'heures réservé à l'insertion n'est pas adapté ou pas du tout adapté.

Compte tenu de votre expérience des clauses d'insertion dans les marchés publics, la nature des marchés ciblés par le dispositif est généralement selon vous :



La moitié des entreprises estiment que la nature des marchés ciblés par le dispositif ne sont pas adaptés ou pas du tout adaptés.

La technicité ou la dangerosité des tâches sont régulièrement mis en avant par les entreprises (travaux en hauteur, lots techniques comme le génie climatique, qui nécessite de la main d'œuvre qualifiée), de même que la durée des chantiers

### Retour d'une entreprise à titre d'exemple

«Pour les ouvrages métalliques, les différentes phases et la haute automatisation des tâches rend difficile la mise en œuvre de la clause d'insertion :

- étude : niveau technicien/ingénieur avec expérience
- fabrication : pilotage de machines à commande numériques (via ordinateur)
- soudage manuel : qualifications nécessaires et grande expérience
- peinture : qualifications ACQPA nécessaires
- montage sur site : faible part de main d'œuvre

Travaux pouvant être confiés à des personnes en difficulté :

- nettoyage des pièces après soudage (de plus en plus rare)
- aide sur chantier (très faible volume horaire)»

## - B. Les entreprises -

A la question ouverte, «*dans les deux années à venir, quelle principale amélioration vous semblent -ils important d'apporter au dispositif ?*», plusieurs points sont mis en avant par les entreprises :

- **la gestion du dispositif**, ce qui renvoie à sa cohérence d'ensemble et à l'harmonisation des pratiques, pour des entreprises qui interviennent auprès de différents maîtres d'ouvrage sur des territoires élargis

«*Une gestion administrative plus globale. Dans le bâtiment, les heures d'insertions doivent être communiquées au fur et à mesure des heures passées sur le chantier. Quelque fois, nous oublions de justifier les heures auprès des établissements qui recensent et cela nous coûte des pénalités et du temps...*»

- **un meilleur ciblage des marchés, lots concernés, des tâches confiées et des publics positionnés**

«*Une identification plus fine des secteurs d'activité à faible niveau de qualification est nécessaire pour mieux répartir les volumes horaires indiqués dans la clause d'insertion*»

«*Cibler les candidats : affecter à un secteur des candidats ayant déjà une expérience de près ou de loin aux métiers en question ; cibler les jeunes en formation*»

«*Il faut bien réfléchir en amont aux tâches qui peuvent être faite par un salarié en insertion sans expérience ou peu pour définir le volume d'heure*»

«*Il faudrait voir les contraintes spécifiques à chaque lot afin de définir la possibilité au non de cette clause et le type de personnes à pouvoir prendre*».

- **la qualification des candidats**

«*Prévoir les formations pour proposer le personnel adapté avant le démarrage du chantier*»

- **la mutualisation des heures d'insertion**

«*Selon les années nous avons beaucoup ou très peu d'heures d'insertion. Cela serait idéal de pouvoir reporter un certain nombre d'heures car embaucher une personne juste pour 70 heures par exemple c'est trop peu alors que s'il y avait un système de « cumul » nous pourrions faire de suite des CDD de 6 mois ou plus*»

«*Pouvoir bénéficier des heures d'insertion même si nous n'avons pas de chantier attributaire en cours. Dans les faits, on ne peut pas renvoyer les personnes sous prétexte qu'à l'instant, leurs heures ne peuvent pas être affectées à un chantier*»

- **l'accès facilité à des informations** sur la mise en oeuvre des clauses d'insertion pour des entreprises qui «*découvrent*» le dispositif et le territoire

«*Une information sur la mise en oeuvre de la clause et des modalités de recrutement plus accessible pour les nouveaux arrivant dans la région concernée*».

- **le rapprochement entre les entreprises classiques et les SIAE**

«*La communication entre entreprises susceptibles de répondre aux marchés assortis de clauses d'insertion et les entreprises d'insertion*».

## 5. Approche qualitative

### **Le point de vue de la Fédération Régionale des Travaux Publics d'Alsace**

Les entreprises de travaux publics accueillent régulièrement des personnes en insertion dans le cadre des clauses d'insertion. Le secteur en Alsace, qui regroupe environ 8000 salariés permanents et 150 entreprises, fonctionne en effet avec 80% de financements publics. Le positionnement du secteur sur les clauses d'insertion est fort, avec une stratégie de la branche qui doit permettre d'aller de la contrainte pour les entreprises à l'opportunité de recruter du personnel qualifié.

Les clauses d'insertion sont aujourd'hui intégrées par les entreprises de travaux publics, qui au passage participent depuis toujours à l'insertion de travailleurs sans qualification. Par ailleurs, des entreprises soulignent le bénéfice qu'elles tirent du dispositif en terme de responsabilité sociale. Le dispositif permet de plus aux entreprises d'entrer en contact avec des personnes potentiellement employables et de se faire une idée des capacités des personnes en situation de travail.

Pour autant, dans la période actuelle de crise économique, les entreprises peuvent rencontrer des difficultés pour appliquer les clauses d'insertion. Conséquence de la conjoncture, l'activité des salariés permanents peut être amenée à être limitée, rendant délicat l'intégration de personnes en insertion. Entre 2013 et 2014, rappelons que la baisse d'activité du secteur des travaux publics en Alsace a été de 20%. Sur cette période, le secteur a ainsi perdu environ 800 emplois permanents.

Cette situation nécessite d'autant plus une souplesse dans l'exécution des clauses, et une adaptation aux difficultés rencontrées par certaines entreprises. Selon la Fédération, cela peut passer par un élargissement des possibilités de recrutement en fonction des politiques RH des entreprises et des réalités locales du marché de l'emploi. Autrement dit à un élargissement des publics éligibles aux clauses.

Enfin, une autre question se pose avec les entreprises : selon les territoires, les donneurs d'ordre et les facilitateurs ont des exigences et des manières de faire différentes. Les entreprises, qui sont amenées à travailler sur différents territoires en fonction des marchés qu'elles décrochent, doivent donc se caler aux pratiques de chacun, ce qui n'est pas toujours évident. La recherche de cohérence autour des pratiques des acteurs (notamment entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin) faciliterait ainsi la mise en oeuvre du dispositif pour les entreprises.

## C. Les prescripteurs

### Le point de vue de la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg

Le partenariat entre la Mission Locale pour l'Emploi et le Relais Chantiers est globalement jugé bon. Il n'existe pas de convention officielle entre les deux structures (un travail est en cours actuellement), cependant la nature des relations prend la forme d'un fonctionnement régulier.

En matière de prescription, la Mission locale pour l'Emploi de Strasbourg repère et oriente des jeunes vers le Relais Chantiers pour être positionné sur le dispositif. L'orientation par la Mission locale se fait de façon quasi systématique dès lors qu'un jeune a une qualification ou une expérience dans le BTP, et qu'il répond aux critères d'éligibilité du dispositif. Selon les professionnels interrogés, les critères d'éligibilité ne sont toutefois pas toujours lisibles pour les conseillers de la Mission locale (le cas des jeunes diplômés a été soulevé à titre d'exemple).

De façon générale, le dispositif n'est pas mobilisé pour les jeunes en début de parcours, dans la mesure où les employeurs souhaitent avoir du personnel qui a déjà de l'expérience. Par ailleurs, la Mission locale ne développe pas d'actions spécifiques pour favoriser l'intégration des publics suivis sur le dispositif, dans le sens où il est vécu comme un outil supplémentaire à disposition dans le cadre d'un accompagnement vers l'emploi, des offres d'emploi traitées comme les autres. *«La clause est une solution qu'on mobilise comme d'autres»*

Parmi les marges de progrès identifiées, la visibilité des offres proposées par le Relais Chantiers semble perfectible, et permettrait plus facilement de préparer les publics en amont et anticiper les formations. Cela passe principalement par une meilleure anticipation et circulation de l'information entre les deux structures, avec des temps et des espaces d'échanges pluripartenariaux réguliers.

Se pose également le rôle du Relais Chantiers dans le suivi et l'accompagnement des publics. Pendant la mise en emploi du bénéficiaire, un suivi mensuel est réalisé par le Relais Chantiers. Il s'agit plus d'un suivi de l'exécution effective des heures d'insertion que d'un suivi qualificatif des parcours. Dès que le contrat se termine, le bénéficiaire repasse sous la responsabilité de son référent de parcours classique (Pôle Emploi, Mission Locale,...). Selon les situations, le Relais Chantiers peut continuer à avoir des informations sur le parcours des publics, mais ce n'est pas toujours le cas. Des procédures d'échanges d'information régulières autour de situations individuelles entre les deux structures sembleraient faciliter le suivi et l'accompagnement du parcours des jeunes dans le dispositif.

### Le point de vue de Pôle Emploi

Les liens tissés entre le Relais Chantier et Pôle Emploi concernent principalement la prescription et l'orientation des publics, en amont du parcours dans le dispositif.

Pour favoriser le positionnement de publics éligibles et compétents sur le dispositif, des informations collectives d'information et de sensibilisation ont été organisées conjointement entre le Relais Chantiers et Pôle Emploi, ce dernier convoquant les personnes inscrites répondant aux critères. Un référent «clause d'insertion» a par ailleurs été désigné au sein de Pôle Emploi pour faciliter la coordination entre les institutions.

Pour autant, les résultats produits ne sont pas encore perceptibles. Des difficultés sont notamment constatées pour mobiliser les publics lors d'informations collectives, ce qui renvoie peut-être à un ciblage insuffisant d'un point de vue qualitatif.

**- C. Les prescripteurs -**

Un suivi interne a par ailleurs été mis en place à Pôle Emploi pour savoir combien de personnes sont présentes et combien sont orientées vers le Relais Chantiers et positionnées sur les clauses. L'institution se heurte cependant à des difficultés pour réaliser ce suivi (difficultés internes d'organisation et de gestion de l'information, difficultés externes liées à l'échange d'informations confidentielles avec le Relais Chantiers du fait du secret professionnel).

Un projet de convention est en cours entre les deux structures pour déterminer les modalités de collaboration, voir identifier la possibilité de mettre leurs moyens et leurs compétences en commun. Des axes pourraient être privilégiés autour de l'offre de formations et de la préparation des publics, dans le cadre de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE).

## Partie VI. Conclusions et recommandations

Les préconisations présentées ci-après ont pour fonction d'améliorer la mise en oeuvre du dispositif.

Ces préconisations sont provisoires et à ce stade encore indicatives, dans la mesure où des temps de concertation avec les acteurs seront prévus dans le cadre de la poursuite de la démarche. Les éléments présentés constituent des préconisations qui seront ultérieurement discutées, approfondies, et détaillées.

### **Le rôle et la plus-value du Relais Chantiers**

Pivot central de l'organisation, le Relais Chantiers est reconnu dans son rôle de coordinateur, d'accompagnement des différents acteurs dans la mise en oeuvre des clauses sociales et de promotion du dispositif. Les relations nouées avec les différents intervenants rencontrés dans le cadre de cette étude ont permis l'instauration d'un travail de confiance et de qualité. Les maîtres d'ouvrage et entreprises sollicités par questionnaire sont en grande majorité satisfaits ou très satisfaits de l'offre de services proposée par le Relais Chantiers.

-> **Conforter le Relais Chantiers dans ses missions, que ce soit en amont des clauses d'insertion** (choix des lots, type de marchés, d'entreprises, pour optimiser l'efficacité de la clause), dans le repérage et la pré-sélection des publics, etc,...

-> **Renforcer sa mission de promotion du dispositif** auprès des donneurs d'ordre, déjà impliqués ou potentiellement mobilisables

Les outils de suivi mis en place n'apparaissent cependant pas suffisamment adaptés aux attentes des différents acteurs.

-> **Affiner le bilan régulier des clauses sociales** permettant aux différents acteurs de suivre la montée en charge du dispositif et de se positionner

-> **Renforcer l'observation et la connaissance des publics et de leurs parcours** : apporter, autant que possible, des éclairages qualitatifs sur les parcours des personnes ; partager les analyses avec les partenaires institutionnels

La communication réalisée autour du dispositif est jugée pour une partie des partenaires insuffisante. La promotion du dispositif auprès des différentes cibles, et particulièrement auprès des donneurs d'ordre, élus et services techniques, doit rester un axe fort.

-> **Encourager les donneurs d'ordre à intégrer les clauses d'insertion dans leurs marchés publics** en poursuivant le travail de sensibilisation engagée auprès des élus et des techniciens (et notamment les services de l'Etat)

-> **Poursuivre la création d'outils synthétiques et attractifs** (présentation des principaux résultats sur le territoire, témoignage de parcours réussis,...) et garantir leur diffusion large

-> **Participer aux événements locaux sur l'emploi et la formation** (forum des métiers, bourse de l'emploi,...)

### **Le développement des clauses sociales sur le territoire**

La clause d'insertion doit rester un outil local. Sa mise en oeuvre est liée aux stratégies locales d'insertion. Le territoire demeure l'échelon pertinent tant politiquement qu'en matière d'organisa-

**- C. Les prescripteurs -**

tion pour porter la mise en oeuvre des clauses. Pivot de cette organisation sur le territoire, le Relais Chantiers a facilité la montée en charge du dispositif (ANRU et hors ANRU). Ce travail a permis l'extension du dispositif à de nouveaux donneurs d'ordre et à de nouveaux secteurs d'activité ces dernières années. Dans ce contexte, marqué par des capacités moindres d'investissement des pouvoirs publics, un certain nombre de besoins sont pointés en vue de faciliter la mise en oeuvre du dispositif :

-> **Contribuer à l'harmonisation des pratiques d'utilisation des clauses entre les territoires** : développer le réseau d'acheteurs mis en place pour favoriser la mutualisation, l'échange de pratiques et la valorisation d'éventuelles expérimentations locales ; s'appuyer sur ce réseau pour engager des démarches d'harmonisation du dispositif sur le territoire, afin de faciliter son usage par les entreprises

-> **Favoriser les échanges et les partenariats entre les différents acteurs** : créer des espaces de collaboration entre les donneurs d'ordre, les représentants des entreprises (Fédérations, Chambres consulaires,...), les SIAE et le Relais Chantiers

-> **Clarifier la place du dispositif dans le dispositif global d'insertion professionnelle du territoire**, et notamment l'articulation de son action avec d'autres opérateurs

Par ailleurs, le développement du dispositif a entraîné une diversification en matière de secteurs d'activités. L'élargissement des marchés intégrant des clauses est à poursuivre en lien avec les donneurs d'ordre, en veillant notamment à favoriser l'accès à certains publics, comme les femmes (elles ne représentent que 24% des bénéficiaires en 2013) ou des publics plus qualifiés.

-> **Poursuivre le travail engagé avec les différents donneurs d'ordres pour élargir les marchés intégrant des clauses** (marchés de service, de délégations de services publics, de prestations intellectuelles)

-> **Engager une réflexion pluripartenariale autour de l'élargissement des publics cibles**

-> **Faciliter le recrutement des femmes** : par exemple dans le BTP, informer les prescripteurs territoriaux sur la thématique de l'accessibilité des métiers aux femmes avec l'intervention d'entreprises ; communiquer auprès des entreprises sur la possibilité de recruter sur des postes administratifs pour appliquer les clauses d'insertion

### **La mise en place de parcours d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi**

Avec un taux de sortie en emploi ou en formation entre 6 et 12 mois de 55%, la clause sociale apparaît comme un outil jouant son rôle de tremplin dans les parcours d'insertion des bénéficiaires. Cependant, elle mène plus rarement à l'emploi durable : 14% occupent un emploi en CDI entre 6 à 12 mois après leur dernier contrat (contre 19% en intérim).

Pour faire du dispositif une expérience réussie, plusieurs conditions sont à réunir :

-> **Repérer et orienter au mieux les publics vers le dispositif** : poursuivre la structuration du partenariat à la fois stratégique et opérationnel avec les principaux prescripteurs ; élaborer un référentiel partagé, concevoir une grille de lecture commune dans l'analyse des publics et de leurs besoins, en lien avec les pré-requis nécessaires et les profils attendus des publics ; communiquer et anticiper sur les besoins d'emplois

-> **Renforcer l'accompagnement socioprofessionnel des publics** : faciliter l'accès des bénéficiaires à des formations (pré-qualifiantes, d'adaptation au poste) en amont de la mise en emploi dans le cadre des clauses d'insertion en lien avec les différents partenaires (Pôle Emploi, Mission locale, organismes de formation,...)

**- C. Les prescripteurs -**

Pour favoriser les suites de parcours impulsées par la clause, il faudrait :

- > **renforcer le suivi pendant la clause**
- > **sécuriser les sorties de clauses par un passage de relai efficace avec les partenaires en charge de l'accompagnement professionnel des publics** : organiser avec les structures volontaires des entretiens tripartites en fin de clause (candidat, conseiller, Relais Chantiers) ; envisager la mise en place d'action spécifique d'accompagnement en sortie de clause
- > **mettre en place une démarche permettant d'attester les compétences acquises pendant cette expérience.**

## La liste des acteurs consultés

Les acteurs suivants ont été rencontrés en entretiens exploratoires :

- Marie-Cécile FOLZER, Chef de la mission régionale achats au Secrétariat Général des Affaires Régionales et Européennes de la Préfecture de Région Alsace
- Monsieur François OTERO, Responsable du service IAE à la DIRECCTE Alsace
- Madame Aranzazu Arantxa FISTOLA, Responsable de l'Equipe Batiment Gros Oeuvre à Pôle emploi Alsac
- Monsieur Rémy BANULS, Directeur du service Emploi et économie solidaire à la Communauté Urbaine et à la ville de Strasbourg
- Madame Martine SCHMIDER, Chargée de mission insertion par l'économique au service Emploi et économie solidaire à la Communauté Urbaine et à la ville de Strasbourg
- Monsieur Jean-Luc MARCHAL, Secrétaire Général de la Fédération Régionale des Travaux Publics d'Alsace
- Madame Sylvie SCHRENCK, Directrice de la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg, accompagnée d'une équipe de conseillers

Par ailleurs, trois enquêtes par questionnaire ont été réalisées auprès des bénéficiaires, des maîtres d'ouvrage et des entreprises

- 133 bénéficiaires des clauses ont répondu au questionnaire téléphonique
- 22 représentants des maîtres d'ouvrage ont répondu à un questionnaire en ligne
- 73 entreprises ont répondu à un questionnaire en ligne



